
TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction	2
2. Plan d'affaires annuel 2009.....	3
a) Compte rendu des résultats dans le Plan stratégique	3
b) Objectifs de la Fondation	4
3. Mission et objectifs de la Fondation	4
4. Objectifs du programme global.....	5
5. Objectifs de la Fondation pour 2009.....	5
6. Référence au Plan d'affaires annuel de la Fondation.....	7
7. Directive sur les placements et Stratégie de placement.....	8
8. États financiers pro forma indiquant	8
9. Montant maximum déterminé pour les coûts administratifs	8
10. Résultats prévus de ces activités.....	8
11. Un plan de communication	9
12. Stratégie révisée de vérification et d'évaluation	9
13. Changements des administrateurs et des dirigeants	9
14. Changements au cadre	10
15. Administrateurs et dirigeants de la Fondation et membres du Comité de placements, y compris curriculum vitae et compétences.	10

ANNEXE A : Documentation du Comité consultatif

ANNEXE B : États financiers pro forma

ANNEXE C : Stratégie de placement

ANNEXE D : Directive sur les placements

ANNEXE E : Curriculum vitae administrateurs de la Fondation

ANNEXE F : Comité de placements : curriculum vitae

ANNEXE G : Plan de communication

ANNEXE H : Stratégie de vérification et d'évaluation

Plan d'affaires annuel de 2009

1. Introduction

La Fondation pour la conservation du saumon atlantique (la Fondation) est un organisme bénévole sans but lucratif qui a été constitué en 2005 à la suite de l'annonce dans le budget fédéral de l'intention de créer le Fonds de dotation pour le saumon atlantique. Les membres du conseil d'administration de la Fondation sont des bénévoles ainsi que bien d'autres qui se sont réunis depuis afin d'assurer une utilisation judicieuse du fonds en fiducie pour la conservation, la restauration et la protection des populations sauvages du saumon atlantique et de leurs habitats au Canada atlantique et au Québec.

La Fondation est un organisme caritatif sans but lucratif qui s'emploie à améliorer et à accroître la conservation des populations sauvages du saumon atlantique et de leurs habitats au Canada atlantique et au Québec. Elle a le double mandat de s'assurer que les fonds en fiducie sont bien investis pour générer des revenus tout en protégeant le capital. Elle veille aussi à ce que l'organisme soit bien géré de façon à pouvoir attribuer les revenus en intérêts pour des projets de conservation du saumon admissibles au Canada atlantique et au Québec.

À titre d'organisme bénévole, la Fondation réalisera son mandat en veillant à ce que ses processus englobent tous les intervenants à tous les échelons. Une des caractéristiques principales de sa structure repose sur la participation active des bénévoles à tous les processus. À partir du conseil d'administration bénévole, la structure de la Fondation prévoit des comités consultatifs bénévoles, composés d'experts techniques et de représentants d'organismes de conservation communautaires et autochtones, qui aident le conseil d'administration dans son processus décisionnel. Ensemble, ces bénévoles permettront aux organismes bénévoles communautaires de demander des fonds à la Fondation pour des activités de conservation du saumon.

La structure des comités consultatifs techniques comprend un Comité consultatif central et des comités consultatifs provinciaux. Le mandat du Comité consultatif central est généralement d'aider le conseil d'administration à réaliser sa mission et ses objectifs et par le fait même, de lui permettre d'être un agent efficace de la conservation des populations sauvages du saumon atlantique au Canada atlantique et au Québec. Ce comité fournit des avis et des recommandations au conseil d'administration concernant les priorités et les stratégies générales en matière de conservation pour les dossiers qui touchent les populations sauvages du saumon atlantique et de leurs habitats. Il présentera aussi des recommandations au conseil sur les politiques de conservation, les procédures, les lignes directrices et les

critères liés aux de financement, à leur évaluation et à leur vérification et à d'autres dossiers techniques.

Chaque province a un comité consultatif provincial. Celui-ci a le mandat d'établir les priorités en matière de conservation des populations du saumon atlantique propres à la province qui pourraient être appuyées par la Fondation et de formuler des recommandations à ce sujet. Ces comités reçoivent des demandes de financement et contribuent à la réalisation des buts et objectifs de la Fondation. Ils déterminent si les propositions répondent aux priorités provinciales en matière de conservation. Ils évaluent, classent et répartissent par ordre de priorités les initiatives proposées qui respectent les directives et critères de la Fondation en indiquant un rationnel appuyant chaque recommandation.

L'article 6 de l'Accord de financement précise qu'un Plan d'affaires annuel doit être soumis au ministre des Pêches et des Océans dans les 60 jours précédant le début de l'exercice financier de la Fondation qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre. Conformément à l'article 6, la Fondation soumet au ministre le présent Plan d'affaires pour 2009, qui a été dûment approuvé par le conseil d'administration dans les deux langues officielles. L'année 2009 est le deuxième exercice financier complet après la signature de l'Accord de financement par les deux parties le 19 janvier 2007.

2. Plan d'affaires annuel 2009

Le Plan d'affaires annuel pour la Fondation est présenté dans un format qui correspond aux questions soumises à l'article 6, paragraphe 6.2 de l'Accord de financement entre le Gouvernement du Canada et la Fondation pour la conservation du saumon atlantique concernant le Plan d'affaires annuel.

a) Compte rendu des résultats à court et à moyen terme énoncés dans le Plan stratégique :

Voici l'état des principaux résultats du programme au 1^{er} novembre 2008.

- I. **Établissement du bureau et du personnel de la Fondation** : L'établissement du bureau de la Fondation a été effectué en 2007.
- II. **Réception et placement de l'argent du Fonds de dotation pour le saumon atlantique** : Le fonds en fiducie de la Fondation est administré conformément à l'Accord de financement, à la Stratégie de placements et à la Directive sur les placements de la Fondation

Deux sociétés de gestion de placements, soit Beutel-Goodman, PLC et Sheer-Rowlett, PLC demeureront les gestionnaires du portefeuille de placements. Chacune de ces deux sociétés gère la moitié du portefeuille total

des placements. Le dépositaire de la Fondation est CIBC-Mellon Global Securities Services Company/CIBC Mellon Trust Company.

III. **Élaboration de lignes de conduite de la Fondation** : Les lignes de conduite de base de la Fondation sont terminées. Aucune nouvelle politique n'a été mise en œuvre en 2008.

IV. **Contrat de services professionnels** : La Fondation a eu recours à plusieurs services professionnels.

- Services de comptabilité et de vérification – Grant Thornton
- Services juridiques – Ogilvy-Renault LLP
- Services de traduction – Société de traduction McLaughlin ltée
- Services de maintenance du site Web – IBS Ltd.
- Services de communication – Bisset-Matheson Communications Ltd.
- Services de soutien informatique – Kim LeBlanc

b) Objectifs de la Fondation pour le prochain exercice financier et l'avenir prévisible :

Le prochain exercice financier, soit 2009, sera la deuxième année complète de fonctionnement de la Fondation. Les objectifs pour 2009 et l'avenir prévisible sont fondés sur ceux du programme et les indicateurs du rendement énoncés à l'annexe B de l'Accord de financement et dans la mission et les buts de la Fondation. Ces buts et cette mission sont énoncés ci-dessous.

3. Mission et objectifs de la Fondation : La mission de la Fondation est de « promouvoir la création d'un plus grand nombre de partenariats communautaires de conservation du saumon sauvage de l'Atlantique et de son habitat au Canada atlantique et au Québec ».

Quatre objectifs découlent du programme global :

- Être une **source de financement efficace pour les organismes communautaires bénévoles** qui s'emploient à conserver, à rétablir et à protéger le saumon atlantique sauvage et son habitat.
- **Accroître la collaboration et les partenariats** entre les gouvernements, les organismes autochtones, les groupes communautaires bénévoles et autres aux fins de conservation, de rétablissement et de protection du saumon sauvage de l'Atlantique et de son habitat.
- **Promouvoir et améliorer la planification et la gestion de la conservation dans les bassins versants** comme base de l'utilisation efficace et de l'obligation de

rendre compte des fonds accessibles pour des projets de conservation des populations sauvages du saumon atlantique.

- **Accroître la sensibilisation et l'éducation du public ainsi que la recherche** concernant la conservation du saumon sauvage de l'Atlantique et de son habitat.

4. Objectifs du programme global : Les objectifs du programme global de la Fondation sont les suivants :

- a) Subventionner les projets prioritaires et aider les organismes communautaires et de bassins versants à travailler sur des projets de conservation, de surveillance et d'amélioration des divers habitats des populations sauvages du saumon atlantique;
- b) Encourager la collaboration entre les gouvernements, les groupes autochtones et les groupes bénévoles;
- c) Encourager l'engagement et la participation des intervenants;
- d) À l'aide d'une stratégie de communication, accroître la sensibilisation aux besoins en matière d'habitat du saumon;
- e) Assurer une répartition équilibrée des fonds qui tient compte des secteurs et des priorités géographiques.

Ces objectifs ont été énoncés dans la section 5.2 de la Stratégie de vérification et d'évaluation soumise au ministre le 19 juillet 2007.

5. Objectifs de la Fondation pour 2009 : Les objectifs des activités de la Fondation découlent des objectifs du programme global de la Fondation énoncés ci-dessus.

- a) **Objectif 1 : Solliciter, étudier et approuver la deuxième série de demandes de subventions**

Misant sur le succès de la première série de subventions au début de 2008, la Fondation entreprendra son cycle ordinaire prévu pour le processus de demande et d'octroi de subventions en novembre 2008. Les projets choisis devraient être annoncés au début printemps 2008. Cette date a été choisie comme date butoir en réponse aux demandes des groupes d'intervenants qui veulent être au courant de l'état de leur demande afin de pouvoir planifier les activités de la prochaine saison.

b) Objectif 2 : Assurer une répartition équilibrée du financement qui tient compte des secteurs et priorités géographiques.

La Fondation maintiendra sa répartition des fonds de base aux cinq provinces pour 2009. Cette méthode a été appuyée universellement par les groupes de conservation du saumon car elle reflète un équilibre entre une gestion financière prudente et le besoin d'entamer un financement en matière de conservation.

c) Objectif 3 : Promouvoir une sensibilisation générale au sein des intervenants et du public (Objectifs globaux b), c) et d

Une des grandes priorités de la Fondation est d'accroître la sensibilisation du grand public à l'importance de la conservation des populations sauvages du saumon atlantique. Cette objectif sera atteint par les communications liées à l'octroi de subventions aux organismes de conservation communautaires. Le site Web souvent visité de la Fondation est aussi un élément clé de la sensibilisation du public.

Le plan de communication de la Fondation (ci-annexé) continue d'orienter le développement de la sensibilisation publique par divers moyens.

d) Objectif 4 : Identifier et appuyer les partenariats dans les bassins hydrographiques

La promotion des partenariats entre les divers intervenants prêts à contribuer à la conservation des populations sauvages du saumon atlantique dans les bassins versants est un principal objectif à long terme de la Fondation. Le partenariat fait partie intégrante de l'évaluation du rendement de la Fondation et représente donc un facteur clé sous-jacent de l'admissibilité du promoteur aux subventions.

e) Objectif 5 : Assurer une administration efficace du programme

L'exercice financier 2008 qui était la première année complète de fonctionnement de la Fondation a permis à celle-ci de perfectionner ses services essentiels et de travailler de façon très efficace à la gestion du programme et à la participation des bénévoles. Le secrétariat de la Fondation offre les services de base suivants :

- I. Soutien administratif quotidien du programme
- II. Appui aux activités des comités et du conseil
- III. Contrôle efficace du programme et des finances en place
- IV. Études et vérification du programme

6. Référence au Plan d'affaires annuel de la Fondation pour l'exercice financier précédent, surtout en ce qui a trait à ses succès et aux défis qui demeurent :

Le Plan d'affaires de 2008 a cerné cinq objectifs pour la Fondation.

- a) **Objectif 1 : Solliciter, étudier et approuver les premières subventions** : Le processus des premières subventions a été un grand succès pour la Fondation. Le processus des demandes et le processus d'étude et d'évaluation des demandes par les comités consultatifs provinciaux ont très bien fonctionné. La Fondation a obtenu un bon appui général pour ces succès et pour l'approche ouverte et inclusive qu'elle a utilisée.

La demande de propositions et l'approbation des projets ont pris douze semaines, dont six semaines pour la présentation des demandes, quatre semaines pour l'étude et l'évaluation par les comités consultatifs et moins de deux semaines pour l'approbation finale par le conseil.

Les processus ont très bien fonctionné à quelques exceptions près. Néanmoins, certains secteurs à améliorer ont été notés. Ces améliorations seront intégrées au processus de subventions de 2009.

- b) **Objectif 2 : Assurer une répartition équilibrée du financement qui tient compte des secteurs et priorités géographiques** : La répartition des fonds a été équilibrée en 2008, la somme de 50 000 \$ ayant été attribuée à chaque province pour des projets interprovinciaux. Ce montant a été appuyé par l'ensemble des groupes de conservation et des gouvernements qui l'ont jugé prudent et nécessaire.
- c) **Objectif 3 : Promouvoir une sensibilisation générale au sein des intervenants et du public** : La sensibilisation générale a pris la forme de plusieurs aspects en 2008. Dans le cadre de son plan de communication, la Fondation a sollicité l'appui des groupes autochtones et des groupes de conservation des cinq provinces afin qu'ils en fassent la promotion comme source de financement pour les projets de conservation.
- d) **Objectif 4 : Identifier et appuyer les partenariats dans les bassins hydrographiques** : Selon le processus de demandes, la Fondation a demandé aux promoteurs de projets de démontrer qu'il existait un réel partenariat entre les divers intervenants prêts à contribuer à la conservation des populations sauvages du saumon atlantique dans le bassin versant. Ce secteur a été un élément important de succès pour la Fondation et un facteur clé pour mesurer son succès.
- e) **Objectif 5 : Assurer une administration efficace du programme** : La Fondation a mené ses activités en respectant son budget au cours de sa première année

de fonctionnement. Ce résultat est important vu qu'il n'existait pas de normes précédentes contre lesquelles les coûts réels pouvaient être mesurés.

La Fondation a aussi très bien réussi à développer dans chaque province un réseau de bénévoles qui est essentiel à la réalisation de son but d'être inclusive des intérêts en matière de conservation, tout en étant efficace par rapport aux coûts.

7. Directive sur les placements et Stratégie de placement, conformément à l'article 3 (« Conditions de placement du fonds ») pour le prochain exercice financier :

La Stratégie de placement figure à l'annexe C, et la Directive sur les placements à l'annexe D. Ces documents ont été examinés par le Comité de placements en novembre 2007 et sont les mêmes pour le Plan d'affaires de 2009.

8. États financiers pro forma indiquant :

- (i) les revenus prévus de toutes les sources;
- (ii) les dépenses prévues par type d'activité, y compris coûts administratifs et répartition des types de dépenses pour les coûts administratifs du prochain exercice financier et des deux exercices financiers suivants.

Les prévisions financières de la Fondation pour les exercices financiers de 2009 à 2011 figurent en annexe B.

9. Montant maximum déterminé conformément au paragraphe 4.2c) pour les coûts administratifs du prochain exercice financier.

Le montant maximum pour les frais administratifs en 2009 est rajusté à environ 265 000 \$ conformément aux modalités et conditions énoncées à l'article 4.3 de l'Accord de financement.

10. Résultats prévus de ces activités.

La Fondation prévoit pouvoir réaliser ses objectifs énoncés au paragraphe 5 ci-dessus en 2009 conformément au Plan d'affaires et tout en respectant son budget.

Les résultats des activités prévues de la Fondation pour 2009 et à moyen et long terme sont entre autres :

- Planification des bassins versants accrue et établissement des priorités (C)

- Organismes qui assument la responsabilité de la reconstitution de la ressource(C)
- Participation des intervenants sur le plan financier et en nature (C)
- Financement équilibré aux provinces et intervenants (C)
- Accent mis sur les projets de conservation prioritaires en vue du financement (M)
- Peu de plaintes des bénévoles et des requérants de financement (C)
- Capacité et participation communautaires améliorées dans le domaine de la conservation du saumon (L)
- Création de partenariats avec des organismes et intervenants (C)
- Participation d'un nombre accru de participants bénévoles, autochtones et du gouvernement dans un plus grand nombre de collectivités (C)
- Sensibilisation du public accrue à la conservation du saumon (L)
- Stratégie de communication officielle (C)
- Faible fréquence de refus des demandes (M)

11. Un plan de communication expliquant en détail les activités proposées en matière de communication relativement au programme du Fonds de dotation pour le saumon atlantique.

Le Plan de communication de la Fondation pour la période de quatorze mois du 1^{er} novembre 2008 au 31 décembre 2009 figure à l'annexe F.

12. Stratégie révisée de vérification et d'évaluation conformément au paragraphe 7.1, y compris les risques cernés et les stratégies d'atténuation des risques et de suivi continu du rendement

La Stratégie de vérification et d'évaluation révisée de la Fondation figure à l'Annexe H.

13. Changements au sein des administrateurs et des dirigeants de la Fondation et des membres du Comité de placements

En avril 2007, deux conseillers de la Fondation, Henry Hicks, de la Nouvelle-Écosse, et Alan Ledgerwood, de l'Île-du-Prince-Édouard, ont démissionné comme membres et administrateurs de la Fondation. Ils étaient tous deux membres du Comité de placements.

En juin 2007, le conseil a nommé à ces postes Bruce H. Wildsmith, c.r., de la Nouvelle-Écosse, et Paul D. Michael, c.r., de l'Île-du-Prince-Édouard.

En novembre 2007, Robert Bishop, John LeBoutillier et Denis Losier ont été élus membres et nommés administrateurs. Ils sont devenus membres du Comité de placements. Mark Lanigan est aussi devenu membre. Richard Oland a quitté ses fonctions au sein du conseil d'administration.

En février 2008, le chef Charlie Dennis est devenu membre et administrateur de la Fondation. Il a remplacé Brenda Miller qui avait quitté ses fonctions au sein du conseil et de la Fondation.

14. Changements au cadre qui fournit des détails sur les procédés, modalités et critères pour la sollicitation, l'évaluation et la sélection des demandes, la présentation de rapports et l'évaluation des projets.

La Fondation lance des appels de projets de financement conformément aux modalités et conditions énoncées dans l'Accord de financement conclu avec le Gouvernement du Canada. En plus de ces conditions de base, on demande aux promoteurs de soumettre des projets qui répondent aux priorités provinciales établies par les comités consultatifs provinciaux et approuvés par le conseil d'administration.

La Fondation a mis en œuvre des méthodes standard pour l'évaluation et la notation des demandes de financement par les comités consultatifs provinciaux. Ces critères ont été établis par le Comité consultatif central et sont inclus dans les explications fournies dans la formule de demande. Ces méthodes ont bien fonctionné, et vu que l'expérience de la première série de propositions a été très positive, peu de changements devraient être apportés dans un avenir rapproché.

15. Administrateurs et dirigeants de la Fondation et membres du Comité de placements, y compris curriculum vitae et compétences.

En août 2007, le conseil d'administration a décidé d'augmenter le nombre d'administrateurs de six à neuf afin d'apporter d'autres expertises à la Fondation et de permettre au conseil bénévole d'établir une structure de comité efficace et compétente. Les règlements administratifs de la Fondation prévoient au maximum dix administrateurs. Pour que cette expansion ait lieu, à la réunion du mois d'août, le conseil a aussi élu trois nouveaux membres de la Fondation en se basant sur les compétences et les expériences qui l'aideraient à réaliser son mandat en matière de conservation et à répondre à ses obligations énoncées dans l'Accord de financement. Cette mesure a augmenté le nombre de membres à 12, ce qui a permis de créer une réserve à partir de laquelle d'autres administrateurs pourraient être élus.

Administrateurs et dirigeants de la Fondation : Les administrateurs et dirigeants de la Fondation en octobre 2008 sont:

- Honorable Rémi Bujold, P.C., C.M., (président)
- Bruce H. Wildsmith, c.r.
- Paul D. Michael, c.r.,
- Denis Losier

- John LeBoutillier, C.M.
- Robert Bishop, C. A.
- James Lawley
- Chef Charlie Dennis

Nota : Les curriculum vitae des nouveaux administrateurs et dirigeants de la Fondation figurent à l'annexe E.

Les membres actuels du **Comité de placements** sont :

- Denis Losier
- John LeBoutillier, C.M.
- Robert Bishop, C.A.

Nota : Les curriculum vitae des membres du Comité de placements figurent à l'annexe F.

Annexe A (i)

Comité consultatif central

Attributions

1. Rôle : Le Comité consultatif central exerce le rôle suivant :

- a) Il aide généralement le conseil à réaliser sa mission et ses buts de façon à ce qu'il puisse être un agent efficace de la conservation du saumon atlantique sauvage au Canada atlantique et au Québec.
- b) Il fournit des avis et des recommandations au conseil d'administration sur les grandes priorités et stratégies en matière de conservation pour les dossiers qui touchent les populations du saumon de l'Atlantique sauvage et son habitat.
- c) Il fournit des avis et des recommandations au conseil d'administration dans divers domaines, notamment politiques, modalités, lignes directrices et critères liés aux demandes de financement, à leur évaluation et à leur vérification et à d'autres questions techniques qui peuvent être nécessaires pour la réalisation de la mission, des buts et objectifs de la Fondation pour la conservation du saumon atlantique.
- d) Il travaille avec le conseil pour offrir des avis et une aide techniques aux comités consultatifs provinciaux concernant les demandes de financement et concernant leur rôle et leur fonctionnement, selon ce qui peut être jugé nécessaire de temps à autre.

2. Composition du Comité consultatif central

- a) Le Comité consultatif central peut se composer d'au plus huit membres, choisis en fonction de leur représentation géographique et linguistique, de leur compétence manifeste et de leur capacité de donner des avis au conseil de la Fondation pour la conservation du saumon atlantique dans un ou plusieurs des secteurs suivants :
 - Connaissances scientifiques et techniques liées aux buts et aux priorités de la Fondation pour la conservation du saumon atlantique concernant le saumon atlantique sauvage et son habitat;
 - Organismes de conservation du saumon bénévoles et communautaires;
 - Coordination et coopération intergouvernementales;

- Politiques, modalités, lignes directrices et critères liés à son bon fonctionnement à titre d'organisme subventionnaire;
- Évaluation des projets et procédés et critères de vérification;
- Connaissances autochtones.

- b) Le Comité consultatif central comprend des représentants des secteurs suivants, selon le nombre indiqué, dont un préside le comité :
- Gouvernement provincial (sur une base d'alternance entre les provinces) : 1
 - Gouvernement fédéral (sur une base d'alternance entre les régions du MPO) : 1
 - Communauté autochtone : 1
 - Politique non gouvernementale, modalités, gestion de projets et connaissances spécialisées en subventions : 2
 - Intérêts en matière de conservation du saumon atlantique sauvage : 3
- c) Le président du Comité consultatif central est nommé par le conseil sur la recommandation des membres du comité pour un mandat de deux ans.

3. Fonctions du président : Le président du Comité consultatif central :

- a) convoque les réunions du Comité consultatif central et préside toutes les réunions et les séances;
- b) donne au conseil d'administration des avis et des recommandations sur les questions qui lui sont soumises par le conseil;
- c) donne des avis au conseil sur les questions, les résultats ou les changements de politiques nécessaires pour le bon fonctionnement du Comité consultatif central;
- d) fournit les procès-verbaux des réunions et présente des comptes rendus des activités du comité au conseil de la Fondation pour la conservation du saumon atlantique.

4. Durée du mandat

- a) Le président et les membres du Comité consultatif central sont nommés par le conseil de la Fondation pour la conservation du saumon atlantique. Pendant la durée de leur mandat, les membres du comité peuvent être remplacés.
- b) La durée du mandat des membres du Comité consultatif central est ordinairement de trois ans, ce mandat pouvant être renouvelé à la discrétion du conseil.

- c) Dans le cas du premier Comité consultatif central, deux membres sont nommés pour une période de trois ans, trois membres sont nommés pour une période de deux ans et deux membres sont nommés pour une période d'un an. La durée des mandats des membres est établie par un tirage au sort.
- d) Le président du Comité consultatif central remplit normalement un mandat de deux ans. Dans le cas du premier Comité consultatif, le premier président peut toutefois servir pendant un an s'il a obtenu un mandat d'un an au tirage au sort.

5. Survol du procédé

- a) Le directeur général facilite le travail du Comité consultatif central, soumet à celui-ci les questions qui lui ont été renvoyées par le conseil et l'avise sur son rôle et ses modalités.
- b) Le comité étudie les questions qui lui sont soumises par le conseil et présente les recommandations à celui-ci.
- c) Pour expédier ses affaires, le comité peut solliciter de l'information de diverses sources pour fournir des avis au conseil. Tous les coûts associés à ces demandes doivent être approuvés au préalable par le directeur général et doivent être conformes au budget de l'année de la Fondation pour la conservation du saumon atlantique.
- d) Le comité expédie ses affaires ordinairement par consensus. Lorsqu'il est impossible d'arriver à un consensus, le comité peut voter sur une question. S'il y a un vote, le président ne vote pas sauf en cas d'égalité des voix. Toutes les questions sont tranchées par une simple majorité.

6. **Quorum** : Le quorum du comité est de cinq membres.

7. **Conflit d'intérêt** : Les dispositions de la Politique sur les conflits d'intérêt et code de conduite de la Fondation pour la conservation du saumon atlantique s'appliquent à toutes les affaires expédiées par le Comité consultatif central.

Revisé: le 27 Août 2007

Annexe A (ii)

Comité consultatif provincial

Mandat

1. **Rôle** : Le Comité consultatif provincial exerce le rôle suivant :

- a) Il établit et recommande les priorités en matière de conservation du saumon atlantique sauvage pour chaque province, qui pourraient être appuyées par la FCSA.
- b) Il reçoit les demandes de financement et les évalue pour déterminer si elles portent sur les priorités de conservation provinciale et contribuent à la réalisation des buts et objectifs de la FCSA.
- c) Il évalue, classe et fixe en ordre de priorités les mesures proposées qui répondent aux lignes directrices et aux critères de la FCSA, chaque recommandation devant être appuyée par une justification.

2. **Composition du Comité consultatif provincial**

- a) Le Comité consultatif provincial peut se composer d'au plus sept membres. Les membres doivent avoir une compétence manifeste dans un ou plusieurs des secteurs suivants :
 - Connaissances spécialisées en sciences de la conservation liées au saumon atlantique sauvage et à son habitat;
 - Expérience au sein d'organismes communautaires de conservation du saumon;
 - Connaissances autochtones traditionnelles;
 - Connaissances spécialisées en gestion de projets, en évaluation de programmes, en coopération et en coordination intergouvernementales;
 - Capacité d'offrir une évaluation juste et équilibrée des besoins et des priorités en matière de conservation du saumon atlantique sauvage;
 - Équilibre linguistique et géographique;
 - Capacité de fournir une évaluation juste et équilibrée des propositions provenant de l'intérieur de la province.
- b) Le Comité consultatif provincial comprend des représentants des secteurs suivants, selon le nombre indiqué, dont préside le comité :
 - Gouvernement provincial (1)
 - Gouvernement fédéral (1)
 - Communauté autochtone (1)
 - Intérêts en matière de conservation du saumon atlantique sauvage (4)

- c) Le président du Comité consultatif provincial est nommé par le conseil sur la recommandation des membres du comité pour un mandat de deux ans.

3. Fonctions du président : Le président du Comité consultatif provincial :

- a) convoque les réunions du Comité consultatif provincial et préside toutes les séances du comité :
- b) présente au conseil ou à la personne désignée par celui-ci les demandes de projet qui ont été approuvées et classées par le Comité consultatif provincial;
- c) donne des avis au conseil sur les questions, les résultats ou les changements de politique nécessaires pour le bon fonctionnement du Comité consultatif provincial;
- d) présente les procès-verbaux des réunions et des comptes rendus des activités du comité au conseil de la FCSA.

4. Durée du mandat

- a) Les membres du Comité consultatif provincial sont nommés par le conseil d'administration de la FCSA. Pendant la durée de leur mandat, les membres du Comité consultatif provincial peuvent être remplacés par le conseil.
- b) La durée du mandat des membres du Comité consultatif provincial est ordinairement de trois ans, ce mandat pouvant être renouvelé à la discrétion du conseil.
- c) Dans le cas du premier Comité consultatif provincial, deux membres sont nommés pour une période de trois ans, trois membres sont nommés pour une période de deux ans et deux membres sont nommés pour une période d'un an. La durée des mandats des membres est établie par un tirage au sort.
- d) Le président du Comité consultatif provincial remplit normalement un mandat de deux ans. Dans le cas du premier Comité consultatif provincial, le premier président peut toutefois servir pendant un an s'il a obtenu un mandat d'un an au tirage au sort.

5. Survol des modalités

- a) Le directeur général facilite le travail du Comité consultatif provincial et avise le conseil sur son rôle et ses modalités.

- b) Le comité étudie les dossiers de conservation qui touchent les populations de saumon atlantique sauvage et son habitat dans la province pour établir les priorités en matière de conservation qui sont admissibles à une aide financière par l'entremise de la FCSA/ASCF. L'adoption de ces priorités sera recommandée au conseil pour orienter la sollicitation, l'établissement et le classement en ordre de priorités des projets admissibles.
 - c) Le directeur général fournit au comité toutes les demandes de financement reçues des requérants admissibles dans la province qui répondent aux buts et objectifs de la FCSA et aux critères d'admissibilité.
 - d) Le comité recevra le niveau de financement disponible dans la province pour l'aider à évaluer et à classer en ordre de priorités les demandes de financement, qui sont conformes au budget de l'année de la FCSA.
 - e) Le comité étudie les demandes pour s'assurer que les projets répondent aux priorités en matière de conservation établies par la province, et qu'elles contribuent à la réalisation des buts et objectifs de la FCSA. À l'aide du financement disponible, le comité choisit et classe en ordre de priorités, les initiatives qui répondent aux buts et aux critères de la FCSA et soumet des recommandations à l'approbation du Conseil, chaque recommandation devant être accompagnée d'une justification. Ce faisant, le comité peut solliciter de l'information supplémentaire des promoteurs et consulter la FCSA.
 - f) Le comité fonctionne normalement par consensus. Lorsqu'il est impossible d'arriver à un consensus, le comité peut voter sur une question. Dans le cas d'un vote, le président ne vote pas sauf en cas d'égalité des voix. Toutes les questions sont tranchées par une simple majorité.
6. Le quorum du comité est de quatre membres.
7. **Conflit d'intérêt** : Les dispositions de la Politique sur les conflits d'intérêt et le code de conduite de la Fondation pour la conservation du saumon atlantique s'appliquent à toutes les affaires expédiées par le Comité consultatif provincial.

Revisé : le 27 Août 2007

**Comités consultatif
Liste des Membres**

Comité consultatif central

Peter Cronin NB Department of Natural Resources	Katharine Mott (Chair) Stewiacke, NS
Dr. Larry Marshall Pictou, NS	Donald Hustins St. John's, NL
Dr. Fred Whoriskey St. Andrews, NB	Gilles Shooner Quebec, QC
Dr. Allen Curry University of New Brunswick	Dr. Keith Chaulk Happy Valley-Goose Bay, Labrador

Comité consultatif provincial

Nouveau-Brunswick

Kathryn Collet NB Department of Natural Resources	Fred Wheaton Moncton, NB
Tasha Laroche Department of Fisheries and Oceans (Gulf Region)	Robert Chiasson Beresford, NB
Chief David Peter Paul Pabineau First Nation	Tom Benjamin Quispamsis, NB
	David Oxley Rothesay, NB

Comité consultatif provincial

Terre-Neuve et Labrador

David Reddin

Fisheries & Oceans Canada
Newfoundland & Labrador Region

Robert Perry

NL Department of Environment &
Conservation

Ross Hinks

Council of Conne River Micmacs
Conne River Reserve

Stan Oliver

Happy Valley-Goose Bay, NL

Keith Piercey

Corner Brook, NL

Thomas E. Bursey

St. Phillips, NL

Fred Parsons

Grand Falls-Windsor, NL

Joan Marie Aylward

St. John's, NL

Comité consultatif provincial

Nouvelle-Écosse

Department of Fisheries and Aquaculture

Nominee (TBA)

Carl Purcell

Dartmouth, NS

Charles MacInnes

Department of Fisheries & Oceans

Danny Ripley

Amherst, NS,

Chief Charlie Dennis

Eskasoni First Nation

Eskasoni, NS

Scott Cook

Wolfville, NS

Chuck Thompson

New Minas, N.S.

Comité consultatif provincial

Île-du-Prince-Édouard

Rosanne MacFarlane

PEI Department of Environment
Energy & Forestry

Lea Murphy

Department of Fisheries and Oceans
(ret)

Jordan Crane

Native Council of PEI

Daryl Guignon

UPEI Biology Department

Walter McEwen.

Summerside PEI

Steve Cheverie

Souris PEI

Lorne MacDougall

Alberton, PEI

Comité consultatif provincial

Québec

Bernard Landry

Ministry of Natural Resources de Québec
Gaspé, QC

Environment Canada

(TBA) Under Review

Jean-Marie (Jack) Picard

Betsiamite, PQ

Georges Arsenault

Saint-Romuald, QC

Normand Bergeron

Département de Biologie, Université
Laval
Quebec, QC

Stan Georges

Gaspé, QC

Claude Théberge

Baie-Comeau, QC

ANNEXE B - page 1

Fondation pour la conservation du saumon atlantique

Prévisions de l'état des recettes de 2009 à 2011

	2009	2010	2011
	Prévisions	Prévisions	Prévisions
Recettes			
Revenus des placements	\$2,221,021	\$2,276,547	\$2,333,460
Total des recettes	<u>2,221,021</u>	<u>2,276,547</u>	<u>2,333,460</u>
Dépenses			
Gestion du Fonds	<u>166,856</u>	<u>170,577</u>	<u>174,329</u>
Administration			
Traitement et avantages des employés	127,569	130,458	133,328
Services professionnels	32,350	32,350	32,350
Déplacements	48,430	48,430	48,430
Loyer	13,868	14,215	14,570
Information du public et site Web	6,000	6,000	6,000
Télécommunication	3,600	3,600	3,600
Téléphone	7,200	7,200	7,200
Assurances	4,000	4,000	4,000
Frais postaux et de messagerie	1,000	1,000	1,000
Fournitures de bureau	5,000	5,000	5,000
Frais bancaires	600	600	600
Imprévus	12,000	15,000	15,000
Divers	500	500	500
Total des frais administratifs	<u>262,117</u>	<u>268,353</u>	<u>271,578</u>
Total des dépenses	<u>428,973</u>	<u>438,930</u>	<u>445,907</u>
Recettes nettes	<u>\$1,792,048</u>	<u>\$1,837,617</u>	<u>\$1,887,553</u>

Notes

Les services professionnels comprennent la comptabilité, la vérification, les services juridiques, la traduction et les services informatiques.

Les déplacements comprennent les dépenses des réunions et des voyages pour les administrateurs, le Comité consultatif central, les Comités consultatifs provinciaux et le personnel.

ANNEXE B - page 2

Fondation pour la conservation du saumon atlantique

Prévisions de l'état des recettes de 2009 à 2011

	2009	2010	2011
	Prévisions	Prévisions	Prévisions
Recettes nettes	\$1,792,048	\$1,837,617	\$1,887,553
Réinvestissement	<u>793,222</u>	<u>813,052</u>	<u>833,379</u>
Sommes disponibles pour subventions	<u>\$998,826</u>	<u>\$1,024,565</u>	<u>\$1,054,174</u>
Montant cumulatif disponible pour subventions	<u>\$1,938,386</u>	<u>\$2,962,951</u>	<u>\$4,017,125</u>

Le réinvestissement est évalué à 2,5 % de la valeur du Fonds indiquée dans les prévisions de 2008 à 2012.

Annexe C

La Fondation pour la conservation du saumon atlantique

Stratégie de placement

La Stratégie de placement décrit les moyens utilisés par la Fondation pour mieux mettre en œuvre l'énoncé de la Directive sur les placements. La Stratégie de placement repose sur les principaux principes de placement suivants :

- I. Le Fonds privilégiera les placements à long terme dans des actions, vu que l'affectation d'actif est le plus important facteur déterminant dans le rendement des placements du Fonds, et qu'à long terme, le rendement des actions a toujours dépassé celui des obligations pour compenser le niveau d'incertitude plus élevé afin d'assurer des rendements positifs.
- II. Vu qu'il n'y a pas de corrélation parfaite entre les mouvements du marché des portefeuilles d'actions et des portefeuilles d'obligations (et qu'il n'y a pas de corrélation parfaite entre les actions canadiennes et étrangères), la diversification permet d'améliorer les rendements ajustés en fonction des risques. Ainsi,
 - A. le conseil tente de réduire le niveau global de risque du Fonds en diversifiant entre diverses catégories d'actif (y compris actions canadiennes, actions étrangères et obligations);
 - B. lorsque cela est possible, le conseil tente de réduire davantage le niveau global de risque en diversifiant entre les gestionnaires de placements et le style de placement à l'intérieur des catégories d'actif.
- III. Le Fonds adoptera actuellement une approche de gestion des placements active (plutôt que passive), puisque la gestion active des placements permet de dépasser les repères de placement particuliers que l'on trouve dans l'énoncé de la Directive sur les placements.

Annexe D

La fondation pour la conservation du saumon atlantique

ÉNONCÉ DE DIRECTIVE SUR LES PLACEMENTS

I. CONTEXTE DE LA PHILOSOPHIE DES PLACEMENTS ET OBJECTIFS DE LA DIRECTIVE SUR LES PLACEMENTS

Le Comité de placement a adopté cet énoncé de Directive sur les placements afin de préciser :

- la philosophie des placements qu'il veut que le ou les gestionnaires de son Fonds suivent,
- le niveau de risque qu'il est prêt à accepter relativement au placement du Fonds de la Fondation,
- la base pour mesurer le rendement du Fonds de la Fondation et le rendement de chaque gestionnaire du Fonds.

En établissant cette Directive sur les placements, le Comité de placement reconnaît que le Fonds de la Fondation a pour but d'aider les groupes communautaires à rétablir le saumon de l'Atlantique et à accroître la conservation du saumon au Canada atlantique et au Québec.

Par conséquent, le Fonds de la Fondation doit être géré de façon à assurer le meilleur rendement possible selon le niveau de risque acceptable pour le Comité de placement, puisque le rendement des placements aura un effet substantiel sur le niveau de financement qui pourra être fourni par la Fondation à plus long terme.

Le Comité de placement pense que les risques des placements peuvent être réduits par une diversification prudente et réfléchie. Il croit également que la diversification est réalisée par le placement dans diverses catégories d'actif qui deviennent, de différentes façons, dépendantes du milieu économique, et lorsque cela est possible, par le choix de gestionnaires qui ont différents styles de placement.

Dans ce contexte, les énoncés généraux de la philosophie et les objectifs s'appliquent :

Les membres du Comité de placement et leurs mandataires apporteront à l'administration et au placement du Fonds de la Fondation le soin, la diligence et la compétence qu'une personne d'une prudence normale exercerait relativement à la

gestion des biens d'une autre personne. Ils doivent agir dans l'intérêt de la Fondation et ne doivent pas permettre que leurs intérêts personnels entrent en conflit avec l'exercice de leurs attributions et de leurs pouvoirs.

L'actif du Fonds de la Fondation sera géré selon les paramètres de la sécurité et de la prudence à l'aide d'un programme de placement équilibré, y compris obligations, actions ordinaires et bons du Trésor ou autres titres à court terme. Le Comité de placement peut examiner des placements limités dans d'autres types d'instruments comme des éléments d'actif alternatifs ou des produits dérivés.

La diversification sera maintenue. Le placement dans les titres d'un émetteur en particulier ou de deux entités affiliées ou plus ne devrait pas dépasser 10 % de la valeur marchande du portefeuille. Le Comité de placement sera avisé à la prochaine réunion de tout portefeuille qui dépasse 5 %.

À long terme, les objectifs seront non seulement de préserver la valeur du capital du Fonds de la Fondation, mais aussi d'assurer le meilleur rendement possible tout en maintenant un niveau acceptable de risque. Ainsi, un objectif principal est d'obtenir un rendement annualisé minimum équivalant à l'inflation plus 3 % dans une période de quatre ans.

À plus court terme, l'objectif sera d'atteindre des niveaux concurrentiels de rendement sur le total du Fonds de la Fondation et sur chaque catégorie d'actif majeure tout en évitant une volatilité du marché et des risques excessifs.

II. RESPONSABILITÉS

A. Comité de placement

Le Comité de placement devra faire rapport au conseil des fonctions suivantes :

- i. recommander et revoir annuellement l'énoncé de Directive sur les placements;
- ii. recommander le ou les conseillers en placements et les services de mesure du rendement ou les méthodes à appliquer au nom de la Fondation;
- iii. évaluer le rendement du conseiller en placements au moins une fois par année concernant le rendement des placements et d'autres facteurs pertinents;
- iv. aviser le conseiller en placements au moins une fois par année de la marge brute d'autofinancement prévue de et pour la Fondation et de tout autre développement important;

- v. embaucher un ou des mandataires qui l'aideront à exercer ses fonctions relativement à sa gestion du Fonds de la Fondation, y compris des personnes ou des organisations comme le gestionnaire du Fonds, le dépositaire, et le Service de mesure du rendement;
- vi. s'assurer que toutes les activités requises pour la surveillance et la gestion de la conformité à l'énoncé de Directive sur les placements sont déléguées aux divers mandataires dont il a retenu les services.

B. Conseiller en placements

Le conseiller en placements exercera les fonctions suivantes :

- i. Gérer le portefeuille de placement de la Fondation de façon conforme à la Stratégie de placement de celle-ci.
- ii. Choisir des titres dans chaque catégorie d'actif sous réserve des contraintes de la Section III.
- iii. Préparer des examens annuels du rendement trimestriel des placements, des conditions économiques et du marché et des futures attentes en vue de les présenter au Comité de placement.
- iv. Présenter des états de tout le portefeuille à la Fondation tous les mois.
- v. Confirmer le respect de l'énoncé de Directive sur les placements tous les trimestres.
- vi. Informer le Comité de placement des nouveautés survenant au sein de sa firme qui pourraient avoir des incidences sur les activités de celle-ci, y compris les incidents comme la perte ou l'acquisition de personnel clé, des changements dans la structure de propriété et la croissance ou la baisse rapide de l'actif géré.

C. Rôle du dépositaire

Le dépositaire :

- i. assurera la garde sécuritaire de l'actif du Fonds en fiducie;
- ii. fournira des rapports mensuels, trimestriels et annuels du portefeuille de tous les éléments d'actif du Fonds de la Fondation et des rapports mensuels de toutes les opérations pendant la période pour chaque

gestionnaire du Fonds ainsi que pour le Fonds de la Fondation;

- iii. exécutera les instructions du Comité de placement, qui seront déléguées au gestionnaire du Fonds nommé pour gérer une partie des éléments d'actif du Fonds de la Fondation.

D. Conseiller de l'actif

Le conseiller de l'actif :

- i. collaborera à l'élaboration et à la mise en œuvre de l'énoncé de la Directive sur les placements;
- ii. au besoin, participera à des discussions avec chaque gestionnaire du Fonds, en indiquant les problèmes qui doivent être réglés;
- iii. effectuera la recherche et les analyses supplémentaires exigées par le Comité de placement de temps à autre;
- iv. aidera le Comité de placement dans son examen annuel de l'énoncé de Directive sur les placements;
- v. fera rapport au Comité de placement sur le rendement des placements et cernera les principaux enjeux (positifs et négatifs) par rapport à chaque gestionnaire du Fonds;
- vi. conseillera le Comité de placement pour l'examen de la Stratégie de placement sur une base annuelle.

III. ÉNONCÉ DE DIRECTIVE SUR LES PLACEMENTS

A. Catégories d'actif permmissibles

Sous réserve des limites énoncées dans le présent document, le Fonds de la Fondation peut être investi dans l'une ou dans l'ensemble des catégories et sous-catégories d'actif suivantes, directement ou au moyen de caisses en gestion commune, qui contiennent uniquement les placements suivants :

- a) **Actions canadiennes** : Actions ordinaires, fiducies de revenu, débetures convertibles, ou actions privilégiées d'entreprises publiques canadiennes.
- b) **Actions étrangères** : Actions ordinaires, débetures convertibles ou certificats américains d'actions étrangères et certificats internationaux d'actions étrangères de compagnies non canadiennes cotées en bourse.

c) Revenu fixe

- obligations, débentures, billets, hypothèques ou autres titres de créance de gouvernements ou de sociétés canadiennes;
- titres reposant sur l'actif et titres reposant sur l'hypothèque;
- contrats de placement garanti ou instruments financiers équivalents de compagnies d'assurance canadiennes, de compagnies de fiducie, de banques ou d'autres émetteurs admissibles;
- rentes, contrats d'administration de dépôt ou d'autres instruments semblables réglementés par la *Loi sur les sociétés d'assurance* (Canada) ou une loi provinciale comparable, modifiée de temps à autre;
- coupons et valeurs résiduelles;
- dépôts à terme ou instruments semblables de compagnies fiduciaires et de banques canadiennes.

d) Espèces ou quasi-espèces

- dépôts auprès de banques ou de compagnies de fiducie;
- titres du marché monétaire émis par les gouvernements ou des Canadiens;
- sociétés avec une durée à l'échéance d'un an ou moins.

B. Restrictions et limites quantitatives

Actions canadiennes

Le Fonds de la Fondation ou toute partie attribuée à un gestionnaire du Fonds doit être bien diversifié entre les secteurs industriels et les catégories de capitalisation conformément à ce qui suit :

- a) Aucun portefeuille d'actions ne doit représenter plus de 10 % de la valeur comptable du portefeuille global d'actions canadiennes.
- b) Le portefeuille d'actions canadiennes doit comprendre au moins 30 actions.

- c) Pas plus de 10 % de la valeur marchande d'un portefeuille d'actions canadiennes ne peut être investie dans des entreprises dont la capitalisation boursière est de moins de 500 millions de dollars au moment de l'achat.

Une diversification adéquate sera maintenue entre les groupes d'industries (c.-à-d. avec des placements dans au moins sept des dix principaux sous-indices de S&P/TSX). L'achat d'actions dans un groupe d'industries ne peut pas être effectué si l'ensemble des actions dans ce groupe d'industries dépassent le moindre de

- a) la pondération de S&P/TSX pour ce groupe, plus 15 points de pourcentage;
- b) 40 % du portefeuille total des actions canadiennes.

Actions américaines

Le Fonds de la Fondation et une partie du Fonds attribuée à un gestionnaire du Fonds doivent être bien diversifiés entre les secteurs de l'industrie et les catégories de capitalisation pour correspondre à ce qui suit :

- a) Aucun portefeuille d'actions ne doit représenter plus de 10 % de la valeur comptable du portefeuille global d'actions américaines.
- b) Le portefeuille d'actions américaines doit comprendre au moins 30 actions.
- c) Pas plus de 10 % de la valeur marchande d'un portefeuille d'actions américaines ne peut être investie dans des sociétés dont la capitalisation boursière est de moins de 800 millions de dollars au moment de l'achat.
- d) Pas plus de 20 % de la valeur marchande d'un portefeuille d'actions américaines ne peut être investie dans des sociétés dont la capitalisation boursière est moins de deux milliards de dollars au moment de l'achat.

Une diversification adéquate sera maintenue entre les groupes d'industries (c.-à-d. avec des placements dans au moins sept des dix principaux sous-indices de 500 S&P). L'achat d'actions dans un groupe d'industries ne peut pas être effectué si l'ensemble des actions dans ce groupe d'industries dépassent le moindre de

a) pondération de 500 du S&P pour ce groupe, plus 15 points de pourcentage;

b) 40 % du portefeuille total des actions américaines.

Le gestionnaire du Fonds peut, à sa discrétion, utiliser les fonds en gestion commune pour cette catégorie d'actifs, pourvu que cette mesure n'aille pas à l'encontre d'autres exigences de la présente directive.

Actions internationales

Le Fonds de la Fondation et une partie du Fonds attribuée à un gestionnaire du Fonds doivent être bien diversifiés entre les secteurs de l'industrie et les catégories de capitalisation pour correspondre à ce qui suit :

e) Aucun portefeuille d'actions ne doit représenter plus de 10 % de la valeur comptable du portefeuille global d'actions internationales.

f) Le portefeuille d'actions internationales doit comprendre au moins 30 actions.

g) Pas plus de 10 % de la valeur marchande d'un portefeuille d'actions internationales ne peut être investie dans des sociétés dont la capitalisation boursière est de moins de 800 millions de dollars au moment de l'achat.

h) Pas plus de 20 % de la valeur marchande d'un portefeuille d'actions internationales ne peut être investie dans des sociétés dont la capitalisation boursière est moins de deux milliards de dollars au moment de l'achat.

Une diversification adéquate sera maintenue entre les groupes d'industries (c.-à-d. avec des placements dans au moins sept des dix principaux sous-indices de MSCI EAFE). L'achat d'actions dans un groupe d'industries ne peut pas être effectué si l'ensemble des actions dans ce groupe d'industries dépassent le moindre de

a) la pondération de MSCI EAFE pour ce groupe, plus 15 points de pourcentage;

b) 40 % du portefeuille total des actions internationales.

Le gestionnaire du Fonds peut placer une partie de son mandat d'actions internationales dans des marchés émergents ne dépassant pas 10 % du portefeuille d'actions internationales géré par lui.

Le gestionnaire du Fonds peut, à sa discrétion, utiliser les fonds en gestion commune pour cette catégorie d'actifs, pourvu que cette mesure n'aille pas à l'encontre d'autres exigences de la présente directive.

Utilisation de dérivés

Un gestionnaire peut seulement utiliser des dérivés sur l'approbation écrite au préalable du comité. Nonobstant ce qui précède, les dérivés ou les instruments qui contiennent des portefeuilles de dérivés ne peuvent pas être utilisés dans des cas autres que pour atténuer les risques.

Placements dans des portefeuilles de revenu fixe

Émissions du gouvernement

- Il n'y a pas de limites sur les émissions fédérales ou les émissions provinciales AAA.
 - La pondération maximale dans les émissions provinciales AAA est de 50 % du portefeuille de revenu fixe.
- La pondération maximale dans les émissions provinciales A est de 40 % du portefeuille de revenu fixe.

Émissions corporatives

- Pas plus de 10 % de l'ensemble des obligations du Fonds de la Fondation ne doit être placé auprès d'un émetteur.
- La pondération maximale dans les émissions corporatives A est de 30 % du portefeuille de revenu fixe.
- La pondération maximale dans les émissions corporatives BBB est de 15 % du portefeuille de revenu fixe.
- Les émissions corporatives au total ne peuvent pas dépasser 50 % du portefeuille de revenu fixe.

Qualité minimum

- La qualité moyenne minimum du portefeuille d'obligations est de A.
- Aucun achat ne peut être effectué, dans le portefeuille d'obligations, d'émissions cotées BB ou moins

Les normes de qualité suivantes pour la composante totale d'obligations du

Fonds de Fondation doivent être respectées :
Pourcentage maximum du portefeuille d'obligations

Total BB ou moins	5 %*
Total BBB ou moins	15 %
Total A ou moins	50 %
AA ou plus	aucune limite

* devant être utilisé uniquement sur l'approbation au préalable du comité. Le gestionnaire du Fonds doit aviser le Comité de placement de toute émission qui baisse à BB ou à un niveau inférieur dans les dix jours du déclassement de l'émission, et devrait être prêt à discuter de son plan d'action concernant ces portefeuilles.

Pas plus de 25 % de la composante totale d'obligations du Fonds de la Fondation et de chaque portefeuille du gestionnaire du Fonds ne doit être en monnaie étrangère, en obligations domiciliées canadiennes (y compris les organismes supranationaux canadiens reconnus) ou en obligations d'émetteurs étrangers.

Chaque gestionnaire maintiendra la durée de son portefeuille d'obligations dans la catégorie de 50 % à 150 % de la durée de l'indice universel des obligations de Scotia Capital Markets, et présentera la durée à titre d'information avec chaque rapport écrit trimestriel.

Titres à court terme

Les titres à court terme seront limités à ceux de la plus haute qualité pour minimiser les risques, notamment ceux d'une cote minimale de R1.

Le Fonds doit maintenir au moins 2 % du portefeuille de placement dans des instruments d'espèces ou de quasi-espèces pour répondre à ses besoins de liquidité.

Utilisation de fonds en gestion commune du gestionnaire du Fonds

Lorsque le Comité de placement retient les services d'un conseiller en placements utilisant des fonds en gestion commune, il peut accepter la directive sur les placements de ce fonds en gestion commune pour ce mandat. Par conséquent, dans un tel cas, la directive sur les placements de ce fonds en gestion commune aurait préséance sur les exigences énoncées dans la présente directive. Le gestionnaire doit aviser immédiatement le Comité de placement de tout changement apporté à cette directive sur les placements. Si le Comité de placement décide que la directive sur les placements du fonds en gestion commune ne peut pas être appuyée, il adoptera plutôt une approche distincte avec le conseiller en placements actuel, ou identifiera un

autre conseiller en placements qui a une directive sur les placements pour les fonds en gestion commune qui peut être appuyée.

Placements alternatifs

Ces placements ne seront pas permis sans l'obtention au préalable du consentement écrit du Comité de placement. Nonobstant ce qui précède, les placements dans des éléments d'actif alternatifs (y compris fonds spéculatifs, fonds de fonds spéculatifs, capital de risque, souscriptions privées, immobilier et autres catégories d'actif non traditionnelles) sont limités à 10 % des éléments d'actif du portefeuille.

C. Contraintes en matière de placement

- i. Couverture de risque de change permise avec l'approbation du comité.
- ii. Les placements dans des actions seront limités à 70 % de la valeur marchande du Fonds.
- iii. Les placements seront diversifiés entre un certain nombre d'industries et de secteurs géographiques.
- iv. Les titres dans le portefeuille devraient en général être facilement négociables.
- v. Les placements dans des titres d'un émetteur, ou de deux entités affiliées ou plus ne devraient pas dépasser 10 % de la valeur marchande du portefeuille. Le Comité de placement doit être avisé à la prochaine réunion de tout portefeuille qui dépasse 5 %.
- vi. Le paragraphe v. ne s'applique pas aux placements dans les titres émis par le gouvernement du Canada ou le gouvernement d'une province, ou les titres qui portent des engagements de courtoisie internationale réciproque de l'un ou de l'autre ou de fonds indiciaires, distincts, mutuels ou en gestion commune.
- vii. Les placements dans des éléments d'actif alternatifs (y compris fonds spéculatifs, fonds de fonds spéculatifs, capital de risque, souscriptions privées, immobilier ou autres catégories d'actif non traditionnelles) sont limités à 10 % des éléments d'actif du portefeuille.
- viii. La Fondation ne doit pas émettre de titres de dette ou de titres de créance ni de garanties pour garantir une dette ou une obligation d'une autre personne ou hypothéquer, ou promettre ou faire quoi que ce soit qui grèverait le Fonds. La Fondation est autorisée à maintenir une

marge d'exploitation avec une banque à charte de l'annexe A, qui ne doit pas dépasser 1 % de la valeur comptable des éléments d'actif du Fonds.

D. Placements et activités boursières interdits

La Fondation convient de ne pas engager ou de ne pas investir dans les secteurs suivants :

- i. Instruments de revenu fixe cotés en dessous de BBB – par Standard & Poors ou Fitch ratings, Baa3 par Moody's ou BBB par DBRS;
- ii. Dérivés ou instruments qui ont des portefeuilles de dérivés autres que pour atténuer les risques;
- iii. Titres non négociables;
- iv. Marchandises;
- v. Ententes de rachat contre des titres qui ne peuvent pas être détenus dans le portefeuille.

E. Prêts de titres

Les prêts de titres, selon lesquels le Fonds de la Fondation prête des valeurs à un emprunteur qui donne une garantie d'une forme et d'un montant acceptables, sont autorisés afin de procurer d'autres revenus pour le Fonds de la Fondation. À moins d'indication contraire, toutes ces opérations sont gérées par le dépositaire conformément à une entente de prêt de titres avec le Comité de placement. La garantie doit prendre la forme de placements en espèces ou de placements négociables d'une valeur marchande d'au moins 105 % du prêt et doit être maintenue au moins toutes les semaines.

F. Droits de vote des actionnaires

En général, le gestionnaire du Fonds a le droit mais non l'obligation d'exercer des droits de vote. En cas de doute concernant les meilleurs intérêts de la Fondation, le gestionnaire du Fonds demande des instructions du Comité de placement et agit conformément à ces instructions. Le Comité de placement peut demander d'exercer un droit de vote en communiquant son intention au gestionnaire du Fonds dans un délai raisonnable.

G. Titres non négociés régulièrement

Il est prévu que les titres détenus dans le Fonds de la Fondation auront une valeur marchande active. Par conséquent, la valeur de ces titres sera basée sur les valeurs marchandes des titres selon ce qui sera déterminé par le dépositaire ou le fiduciaire. Un titre détenu dans le Fonds de la Fondation qui n'a pas une valeur marchande active, sera évalué au moins tous les ans par le dépositaire ou le fiduciaire du Fonds de la Fondation ou tout autre évaluateur que le Comité de placement peut décider de nommer.

H. Objectif de rendement pour le gestionnaire d'un fonds équilibré

Le gestionnaire d'un fonds équilibré pourra utiliser des techniques d'affectation d'actif et de sélection des titres de façon à accroître le rendement total du Fonds de la Fondation.

Affectation d'actif

Un gestionnaire d'un fonds équilibré, tout en respectant le portefeuille de référence d'un fonds équilibré à long terme, peut utiliser des stratégies d'affectation d'actif à plus court terme, mais il ne doit pas enfreindre les affectations minimums ou maximums dans chaque catégorie d'actif.

Catégorie d'actif	Portefeuille de référence du fonds équilibré	Proportion
Titres à court terme	5 %	2 % ^ 10 %
Actions		
Canadiennes	30 %	15 % ^ 55 %
Internationales (y compris américaines)	30 %	10 % ^ 40 %
Revenu fixe	35 %	25 % ^ 55 %

Afin d'atteindre un rendement global satisfaisant sur les placements, les gestionnaires de fonds équilibrés doivent atteindre ou dépasser les cibles de rendement suivantes :

$(0,05 * 90 \text{ jours} - \text{Indice des bons du Trésor SCM}) +$

(0,30 * Indice composé du S&P/TSX avec fiducies de revenu (plafonné)) +

(0,30 * Indice mondial MSCI (\$ canadien)) +

(0,35 * Indice d'obligations universelles SCM) + 1 % par année

Calculé après déduction des frais en presumant le rééquilibrage trimestriel sur une base annualisée au cours de périodes mobiles de quatre ans.

Sélection des valeurs

Chaque gestionnaire d'un fonds équilibré peut utiliser des techniques de sélection des titres dans chaque catégorie d'actif de façon que les caractéristiques des placements de la catégorie d'actif diffèrent des caractéristiques de l'indice représentatif. Les diverses limites déjà établies dans la section ci-dessus intitulée Restrictions et limites quantitatives doivent être respectées.

De plus, la contribution d'un gestionnaire d'un fonds équilibré sera mesurée en deux volets, la partie attribuable aux stratégies d'affectation d'actif et la partie attribuable aux techniques de sélection des titres. Voici les objectifs de rendement secondaires d'un gestionnaire d'un fonds équilibré :

- avoir une contribution positive de l'ensemble des éléments d'actif et de la sélection de titres;
- en ce qui a trait à la sélection des titres, atteindre un rendement dans chaque catégorie d'actif qui dépasse le taux de rendement d'une « marge active » appropriée sur cet indice représentatif de cette catégorie d'actif. La « marge active » appropriée calculée après déduction des frais pour chaque indice représentatif de catégorie d'actif est comme suit :

Catégorie d'actif	Indice représentatif	Marge active
Espèces	Indice de 90 jours de bons du Trésor SCM	Néant
Actions canadiennes	Indice composite S&P/TSX avec fiducies de revenu (plafonné)	1,25 %
Actions mondiales	Indice mondial MSCI (\$ canadien)	1,25 %
Revenu fixe	Indice universel SCM	0,25 %

Non seulement le succès de chaque gestionnaire d'un fonds équilibré à

atteindre ou à dépasser ces objectifs sera suivi, mais les autres aspects de ses activités, y compris (de façon non exclusive) le seront aussi :

- conformité au présent énoncé de Directive sur les placements;
- continuité du personnel au sein de la firme;
- continuité du style de gestion;
- gestion globale des activités de l'entreprise.

I. Autres directives sur les placements

- a) La Fondation n'a aucune directive sur les placements responsables.
- b) La Fondation peut détenir des titres dans un fonds distinct ou en gestion commune.

IV. CONFLIT D'INTÉRÊT CONCERNANT LA GESTION DES PLACEMENTS

- A. Tous les conseillers en placement ou gestionnaires de portefeuille qui participent à la gestion des placements du Fonds doivent divulguer par écrit dans un délai raisonnable, la nature et l'étendue de leurs intérêts, y compris tout intérêt important dans une action qui fait partie d'une opération avec la Fondation.
- B. La Fondation doit s'assurer que ses directives sur les conflits d'intérêt et ses procédures relativement au placement du Fonds comprennent des dispositions sur le vote, les opérations interdites, la divulgation continue et les normes d'annulation.

Annexe E

Les Membres de la Foundation et Curricula Vitae

Honorable Rémi Bujold, P.C., C.M.

Businessman
Québec, QC

Robert Bishop, C.A.

Director of Finance and City Treasurer
City of St. John's, NL
St. John's, NL

Nouveau: Chef Charlie Dennis (Nouveau member et directeur - Fevrier 2008)
Eskasoni First Nation, NS

Denis Losier

President and Chief Executive Officer
Assumption Life
Moncton, NB

Mark Lanigan, C.A.

Comptable agréée
Stratford, PE

Nouveau: James Lawley (Nouveau member et directeur – Novembre 2007)
Businessman
Halifax, NS

John LeBoutillier, C.M.

Président du conseil
Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.
Montréal (Québec)

Paul D. Michael, Q.C.

Avocat
Stratford, P.E.I.

Bruce H. Wildsmith, Q.C.

Avocat
Barss Corner, NS

Nouveau: Chef David Peter Paul (Nouveau membre – Septembre 2008)
Pabineau First Nation, NB

Curricula Vitae

JAMES CHARLES LAWLEY

CONTACT INFORMATION

Work: 6083 Lady Hammond Rd, PO Box 8206, Halifax, NS, B3K 5L9
ph/ 902-453-2121
fax/ 902-453-2126
Home: 1069 Beaufort Avenue, Halifax, NS, B3H 3Y2
ph/ 902-492-3059
Cell: ph/ 902-456-2121
Email: jimlawley@scotiafuels.com

EDUCATIONAL BACKGROUND

1978 Graduate, Halifax West High School
1982 Bachelor of Commerce, Dalhousie University, Dean's List and Honours
Degree in Finance.

BUSINESS EXPERIENCE

1982 - 1988 Marketing Associate, Scotia Fuels Ltd.
1988 - 1992 Sales Manager, Scotia Fuels Ltd.
1992 - Present General Manager, Scotia Fuels Ltd.
1994 - Present Co-Owner and Officer of Camp Bonaventure Ltd Commercial Sporting
Lodge.
1994 - Present Founder and Part Owner, Camp Bonaventure Sporting Lodge, on the
Bonaventure River.
2007 - Present Director and Part Owner, Salmon Lodge, on the Grand Cascapedia River.
2000 - Present Director, Killam Properties Inc (KMP-TSX).
2001 - Present Audit Committee, Killam Properties Inc (KMP-TSX).
2007 - Present Founding Director of InStorage REIT (IS.UN-TSX/V) and Chairman of the
Audit Committee.
2006 - Present Director and Part Owner, Hawke River Outfitters, on the Hawke River, NL.
Fundraising Committee, Golf Tournament, to raise funds for the East River
Liming Project, NS.

PROFESSIONAL ASSOCIATION

1990 - Present Director, Nova Scotia Salmon Association (NSSA).
1992 - Present Director and current Vice President, LaHave River Salmon Association.
1992 - Present Chairman, ASF/NSSA Dinner Committee.
2003 - Present Director (3rd term), Atlantic Salmon Federation (ASF).

Annexe F

Comité de placement de la FCSA

Curriculum vitae

Robert G. Bishop, C.A.

Director of Finance and City Treasurer,
City of St. John's, NL

Born in St. John's, Newfoundland in 1953. Attended Memorial University and graduated with a B.Sc. in Biology in 1974. Employed by the Churchill Falls (Labrador) Corporation (1974 through 1976) as Site Biologist at Churchill Falls, working on documenting and quantifying the impacts of the hydroelectric development on fish stocks in the area of the new reservoir, as well as downstream of the development in the Churchill River. Resigned from CF(L)Co for personal reasons (couldn't face another winter in a small, isolated community) and obtained employment with what was then the Fisheries Research Board of Canada (now the Science Branch of DFO) as a Fisheries Technician at the beginning of 1977.

Resigned from that position at the end of 1977 to start the program leading to the Chartered Accountant designation.

Obtained the CA designation in 1983 with Clarkson Gordon (now Ernst and Young) and worked in a number of positions in industry and public practice until moving to my current position with the City of St. John's in 1995. As the Director of Finance and City Treasurer of the City, I am responsible for annual revenue and expenditures of approximately \$165,000,000. I chair the City's Pension Committee and have the primary responsibility for the oversight and governance of the City's pension fund. I have also had extensive experience in dealing with the development and implementation of policies on grants to community groups.

A member of SAEN (Salmonid Association of Eastern Newfoundland) since 1984 and of ASF since 1986. I have been on the Board of Directors of SAEN since 1985 and served as Treasurer for 3 years, President for 3 years and Past-President for 2 years. I have served on numerous committees of the SAEN Board including Finance, Fund-raising, Dinner and Auction, Environment and Stewardship.

Also served as Treasurer for 2 years and Vice-President for 2 years of SCNL (Salmonid Council of Newfoundland and Labrador). Other volunteer activities included 5 years on the executive of the Quidi Vidi - Rennie's River Development Foundation and I am currently on the Executive of the Memorial University of Newfoundland Botanic Garden.

John LeBoutillier, C.M.

Né à Gascons en Gaspésie en 1944, John LeBoutillier a fait ses études classiques au Séminaire de Gaspé. Il détient une licence en droit de l'Université Laval et un MBA de l'Université Western Ontario. Il est membre du Barreau du Québec.

M. LeBoutillier fut président et chef de la direction de Sidbec-Dosco inc. (aujourd'hui Mittal Canada inc.) de 1983 à 1996 et président et chef de la direction de la Compagnie minière IOC de 1996 à 2000. Il est président du conseil de Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. et de Roctest ltée, vice-président du conseil du TechnoCentre éolien Gaspésie-les Îles et administrateur de plusieurs sociétés dont Mazarin inc., Acier Novamerican inc., Shermag inc., Semafo Inc. et Société générale de financement du Québec. Il fut membre du conseil de Cartons St-Laurent inc. Il est président du conseil du Conseil du patronat du Québec. Il est président du conseil ou administrateur de plusieurs organismes dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la culture.

Il fut membre ou administrateur de plusieurs associations industrielles tant au niveau canadien que nord-américain et international. Il fut membre de la Commission d'études sur les services de santé et les services sociaux (Commission Clair) en 2000 et, en 2001, membre de la Commission sur la démocratie canadienne et la responsabilisation des entreprises (Commission Bennett/Broadbent).

Il est membre de l'Ordre du Canada.
Marié, il est père d'une fille.

DENIS LOSIER

Il est né le 14 juin 1952 à Tracadie, N-B.

Après avoir fréquenté les écoles de Tracadie, M. Losier a obtenu un baccalauréat ès arts en 1973 et un baccalauréat en sciences sociales (économie) en 1974 à l'Université de Moncton. Il a poursuivi ses études à la *University of Western Ontario*, où il a obtenu en 1975 une maîtrise ès arts en économie. L'Université de Moncton lui confère, en 2003, un doctorat d'honneur en administration des affaires. M. Losier a également reçu, à deux reprises, le « Paul Harris Award » du Club Rotary pour son engagement communautaire.

Pendant ses années à l'Université de Moncton, M. Losier fut, à la fois, président du Conseil étudiant de la Faculté des arts, secrétaire général de la F.E.U.M. ainsi que représentant étudiant au Conseil des gouverneurs et au Sénat académique.

Il a commencé sa carrière d'économiste en acceptant un poste à l'ancien ministère fédéral de l'Expansion industrielle régionale. Il a ensuite été directeur général et président de la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick. De 1984 à 1986, il a été premier secrétaire à la coopération industrielle, à l'ambassade du Canada à Paris. Il est revenu au Canada pour accepter le poste de directeur général du Conseil économique du Nouveau-Brunswick Inc., avant d'être nommé, en juin 1988, sous-commissaire du développement économique au Cabinet du premier ministre Frank McKenna.

Le 14 novembre 1988, M. Losier fut élu député libéral de la circonscription de Tracadie et réélu le 23 septembre 1991.

Le 15 juin 1989, M. Losier a été nommé ministre des Pêches et de l'Aquaculture. Le 9 octobre 1991, il a été nommé ministre du Commerce et de la Technologie et ministre du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine, par suite de la fusion des deux ministères. Le ministère a ensuite été renommé ministère du Développement économique et du Tourisme. M. Losier fut membre du Comité des politiques et des priorités du Cabinet ainsi que du Comité des budgets et coprésident du Comité des ministres sur le commerce intérieur, un comité fédéral-provincial-territorial.

M. Losier a été nommé président-directeur général de la compagnie d'assurance-vie Assomption Vie à Moncton le 1^{er} septembre 1994. M. Losier est également président des filiales immobilières d'Assomption Vie et président de Placements Louisbourg, une compagnie spécialisée dans la gestion des fonds de pension et dont les actifs sous gestion dépassent 1,3 milliards de \$.

Assomption Vie est l'une des plus importantes compagnies d'assurance-vie aux Maritimes, avec des actifs près de 600 millions de \$ et comprenant 50 000 assurés au Canada et 16 000 assurés aux États-Unis.

M. Losier siège au conseil d'administration d'entreprises, d'associations et de regroupements reconnus : Canadien National, NAV Canada, Enbridge Gaz NB, PlazaCorp Retail Property Ltd., Conseil économique des provinces de l'Atlantique, CÉNB, Régie régionale de la santé Beauséjour, Fondation Dr-Georges-L. Dumont, Association canadienne des compagnies d'assurance de personnes, Institut atlantique de recherche sur le cancer ainsi que président de sa campagne Découvertes. M. Losier a également co-présidé la campagne Excellence de l'Université de Moncton.

Il est marié à Cécile Mallais et ils ont trois enfants : Andrée Pascale, Joshua et Jessica.

Annexe G

Fondation pour la conservation du saumon atlantique

Plan de communication

1.0 Introduction

C'est la première année de fonctionnement de la Fondation et ce document est le premier Plan de communication. La Fondation a plusieurs besoins en matière de communication, et plusieurs exigences figurent également à l'article 9 de l'Accord de financement conclu avec le gouvernement du Canada.

Ce Plan de communication est axé sur les principaux besoins de la Fondation en matière de communication pendant la période de quatorze mois qui comprend le reste de l'exercice financier 2007 et l'exercice financier 2008 se terminant le 31 décembre 2008. Le conseil d'administration a approuvé un budget d'élaboration et de mise en oeuvre de 10 000 \$. Les objectifs sont modestes, mais ils sont conformes à ce qui peut être accompli de façon réaliste dans l'échéancier et selon le budget approuvé.

2.0 Objectifs du Plan de communication

- Répondre aux exigences de base de l'article 9 de l'Accord de financement concernant l'information du public, les communications publiques de la Fondation, l'évaluation des rapports et des programmes à l'intention du ministre, la reconnaissance adéquate de la contribution du gouvernement du Canada, les annonces publiques et les activités.
- Voir à ce que les communiqués de la Fondation soient reçus et diffusés par les médias.
- Dresser un profil distinct, de celui des autres organismes de saumon.
- Sensibiliser les futurs demandeurs de subventions au programme de la Fondation et aux méthodes à suivre pour demander le financement.
- S'assurer que le public et les représentants du gouvernement comprennent le programme et savent qu'il fonctionne bien.
- Tenir ceux qui contribuent bénévolement au programme de la Fondation informés et motivés.

3.0 Objectifs

- Présenter la Fondation comme une nouvelle force efficace pour améliorer la conservation du saumon atlantique sauvage et son habitat.
- Présenter la Fondation pour la conservation du saumon atlantique auprès de ses intervenants comme un partenaire fiable et durable des projets de conservation du saumon.
- Motiver la création de partenariats entre les organismes communautaires de conservation du saumon afin d'obtenir l'appui de la Fondation.

4.0 Publics cibles

- Groupes communautaires de conservation du saumon dans l'ensemble du Canada atlantique et du Québec.
- Représentants fédéraux et provinciaux, représentants autochtones et hommes et femmes politiques.
- Grand public (média).

5.0 Recherche

La Fondation pour la conservation du saumon atlantique est un nouvel organisme. La sensibilisation du public à la Fondation, à ses objectifs et à ses projets de programme est limitée et largement restreinte aux organismes parapluie de conservation du saumon qui ont fait la promotion de la création du Fonds de dotation du saumon de l'Atlantique. La Fondation n'a encore diffusé aucune communication publique dans les médias. Les seules annonces qui sont parues sont celles des trois gouvernements au sujet du Fonds de dotation pour le saumon de l'Atlantique au Nouveau-Brunswick entre 2005 et 2007. Ces communiqués ont alors été diffusés dans les médias imprimés et électroniques.

Les groupes de conservation du saumon ont une certaine compréhension de la Fondation et de ses projets grâce à la communication directe qui a été établie avec les représentants de la Fondation et grâce à l'approche inclusive adoptée par la Fondation pour établir sa structure de comités consultatifs bénévoles pendant ses huit premiers mois de fonctionnement.

D'après les rencontres ayant eu lieu avec divers intervenants, il est évident que la Fondation est souvent confondue avec d'autres organismes de saumon locaux, régionaux et provinciaux, en particulier la Fédération du saumon de l'Atlantique. Cette confusion n'existe pas entre les organismes affiliés de la Fédération du saumon de l'Atlantique, y compris l'Association du saumon de la Nouvelle-Écosse, le Conseil du saumon du Nouveau-Brunswick, l'Association des salmonidés de Terre-Neuve, la FQSA et autres, ou avec les ministères des gouvernements.

Il faut effectuer de la recherche afin de mesurer l'efficacité de ce plan à accroître la compréhension du programme et des objectifs de la Fondation et afin de donner à celle-ci un point de repère qui lui servira dans sa planification en matière de communication à l'avenir.

6.0 Messages clés

- Un programme a été établi avec le financement de base obtenu du gouvernement du Canada qui permet à la Fondation d'accorder un financement afin de contribuer à l'amélioration et à la conservation du saumon atlantique et de son habitat au Canada atlantique et au Québec.
- Les objectifs généraux du programme pour la Fondation sont les suivants :
 - Subventionner les projets prioritaires et aider les organismes communautaires et de bassins versants à travailler sur des projets de conservation, de surveillance et d'amélioration des divers habitats du saumon atlantique sauvage;
 - Encourager la collaboration entre les gouvernements, les groupes autochtones et les groupes bénévoles;
 - Encourager l'engagement et la participation des intervenants;
- La collaboration, les partenariats et une bonne planification pour les projets de conservation du saumon sont les objectifs clés de la Fondation pour améliorer la conservation du saumon atlantique sauvage.
- Les intervenants intéressés à obtenir de l'information sur le programme de la Fondation et sur les critères d'admissibilité à un financement sont encouragés à communiquer avec la Fondation pour la conservation du saumon atlantique.

7.0 Stratégie de communication

Le plus grand défi concernant les communications de la Fondation est le budget limité disponible pour assurer des communications efficaces. La Fondation devra donc faire preuve de créativité dans ses efforts dans le domaine des communications.

Selon le budget disponible, la Fondation propose un plan réaliste de 14 mois présenté en deux segments :

- Le premier segment comprend les activités qui doivent être menées à bien pendant l'exercice financier 2007.

- Le deuxième est un plan proposé pour le prochain exercice financier (2008).

7.1 Reste de l'exercice financier 2007

Projet

7.1.1 **Conférence de presse « annonçant l'ouverture », décembre 2007**

Actuellement en cours de préparation; certaines tâches, y compris la rédaction du bulletin aux médias et du communiqué, sont déjà terminées.

7.1.2 **Relations avec les médias**

1) **Communiqués après le lancement**

Deux communiqués après le lancement. Sujets proposés : *une semaine avant la date limite pour la présentation des demandes;* et après la date de clôture, *réception de demandes pour la nouvelle série de subventions dont la décision devrait être prise au début 2008.*

2) **Annonces d'intérêt public**

Utilisation d'annonces d'intérêt public pour présenter la Fondation, transmettre l'information et annoncer une série de subventions.

7.1.3 **Site Web et courriel**

La Fondation a créé un site Web pour accroître sa visibilité, établir une base de communication et d'information et recevoir les demandes de subvention. Une étude de la qualité et de la présentation du site Web devrait être entreprise.

Bulletin électronique

Créer une vaste base de données des organismes et des gens que la Fondation souhaite tenir au courant et avec qui elle aimerait établir une relation.

7.2 Exercice financier 2008

7.2.1 Rapport annuel et révision du site Web

1) Rapport annuel

Un rapport annuel complet et convivial conforme aux dispositions de l'Accord de financement durant le premier trimestre de 2008. Ce document sera également un outil de marketing, qui répondra aux objectifs de la Fondation qui sont de sensibiliser le public et les intervenants à la conservation du saumon, de démontrer la valeur de la FCSA et d'aider à établir une identité distincte.

Matériel imprimé (coûts d'impression non compris)

1) Brochure : production d'une brochure

ou

2) Carte postale

Solution de rechange à une brochure : production d'une carte postale attrayante en couleur qui présentera des messages clés.

7.2.2 Activités

1) Annonce des premières demandes de subvention acceptées, mars 2008

C'est une activité importante puisqu'elle démontrera le genre de projets que la Fondation a l'intention d'appuyer. Elle positionne aussi la Fondation comme organisme de financement pour la conservation du saumon atlantique sauvage. Tâches :

- Rédaction et diffusion d'avis aux médias
- Appel de suivi aux médias
- Rédaction d'un énoncé
- Rédaction et diffusion d'un communiqué
- Profil de chaque demandeur dont la demande a été acceptée pour les cahiers de presse
- Compilation d'un cahier de presse
- Organisation d'entrevues avec les médias et les

auteurs des demandes acceptées.

7.2.3 Relations avec les médias

Il importe pour la Fondation de faire participer régulièrement les médias et le public à l'aide d'un vaste programme de relations avec les médias : communiqués, histoires, pages en regard de l'éditorial, lettre au rédacteur et possibilités d'entrevue avec les médias.

1) Communiqués

Les communiqués devraient servir à transmettre un message sur les activités importantes de la Fondation par exemple : récipiendaires des premières subventions (voir ci-dessus); prochaine série de subventions, changements au sein des membres du conseil; dons d'argent, etc. Nous avons prévu trois annonces qui seraient le sujet d'un communiqué pendant l'exercice financier 2008.

2) Annonces d'intérêt public

Pour 2007, des annonces d'intérêt public pourraient également être diffusées afin de faire plus de publicité sur la deuxième série de subventions.

3) Entrevues avec les médias

En plus des entrevues sur les activités susmentionnées, la Fondation devrait saisir toutes les occasions afin d'organiser des entrevues pour son président, son directeur général, ses experts au sein des comités consultatifs et des représentants des organismes subventionnés.

7.2.4 Communications « internes »

De bonnes communications internes sont essentielles au succès de tout organisme afin que les intervenants soient au courant des politiques, méthodes, changements, décisions, etc. de la Fondation.

Dates possibles pour site Web et distribution de

courriels :

Fin de mars

- annonces des récipiendaires des subventions
- autres nouvelles

Fin mai

- articles sur les récipiendaires de subventions
- autres nouvelles

9.0 Mesure

Il importe de pouvoir mesurer l'efficacité de ce plan. Même s'il sera difficile, sans une norme de base axée sur la recherche, de quantifier le succès ou les progrès, il faudra adopter des mesures efficaces dans l'immédiat en consultation avec le consultant en communication.

10.0 Conclusions

Ce Plan de communication sera une bonne base pour les années à venir. Ce n'est que le début de ce qui pourrait s'avérer un long processus pour donner une identité distincte à la Fondation. Il porte sur les éléments clés, qui sont d'atteindre les publics cibles et de rendre des comptes au gouvernement fédéral, qui a subventionné la Fondation, et aussi d'atteindre les intervenants clés qui souhaitent que les subventionnés donnent de bons résultats.

Annexe H

Stratégie de vérification et d'évaluation

le 15 octobre 2008

Table des matières

1. Introduction.....	1
1.1 Information générale	1
1.2.1 <i>Fondation pour la conservation du saumon atlantique</i>	3
2. Mission et objectifs	4
2.1 Profil du programme	4
2.1.1 <i>Contexte</i>	4
2.2 Objectifs	5
2.3 Intervenants et bénéficiaires.....	6
2.3.1 <i>Intervenants et bénéficiaires de la Fondation</i>	6
3.3 Modèle logique.....	9
<i>Comptabilité</i>	
4. <i>Sommaire de l'évaluation et de la gestion des risques</i>	11
4.1 Principaux risques	11
5. <i>Surveillance, évaluation et planification</i>	15
5.1 Surveillance du programme	15
5.1.1 <i>Plan de surveillance du rendement</i>	15
5.2 Plan d'évaluation.....	1
5.2.1 <i>Méthode globale d'évaluation</i>	1
5.3 Vérification de la Fondation.....	1
5.3.1 <i>Approche en matière de vérification</i>	1

5.4 Engagements en matière de rapports.....	1
---	---

1. Introduction

Le présent document est la Stratégie de vérification et d'évaluation de la Fondation pour la conservation du saumon atlantique. Elle décrit les objectifs, les résultats escomptés et les exigences relatives au rapport d'évaluation du rendement de la Fondation pour la conservation du saumon atlantique.

Conformément à l'objectif énoncé de l'Accord de financement entre le ministre des Pêches et des Océans et la Fondation, l'objet de l'accord est de contribuer à la constitution de « stocks sains et durables de saumon sauvage de l'Atlantique dans le Canada atlantique et au Québec ».

L'article 7 de l'Accord de financement exige que la Fondation élabore une stratégie de vérification et d'évaluation dans les 180 jours suivant la date de la signature de cet accord. La stratégie vise à :

- a) cerner les risques et les stratégies d'atténuation connexes eu égard aux projets ultimes financés, entre autres l'exécution de vérifications périodiques;
- b) mesurer le rendement global de la Fondation eu égard à la réalisation des buts et objectifs du Programme du FDSA cernés à l'article 5, en se servant des mêmes indicateurs des objectifs et du rendement dont il est fait état dans l'annexe B (Objectifs et indicateurs du rendement du programme).

1.1 Information générale

La Fondation pour la conservation du saumon atlantique (la Fondation) a été créée par un groupe de bénévoles qui se sont réunis en 2005 pour discuter de la préparation d'un projet à l'intention du ministre des Pêches et des Océans afin d'assumer la responsabilité du programme du FDSA, un fonds de fiducie créé par le Gouvernement du Canada en 2007, comme source permanente de financement visant à contribuer à la conservation, à la restauration et à la protection du saumon sauvage de l'Atlantique et de son habitat au Canada atlantique et au Québec.

La Fondation a été créée pour répondre à l'intention du ministre d'aider les groupes communautaires à restaurer et améliorer la conservation de la ressource du saumon atlantique au Canada atlantique et au Québec. Afin d'atteindre cet objectif, la Fondation a le double mandat d'assurer la gestion et le placement judicieux de fonds de fiducie pour garantir le meilleur revenu des placements possible et d'utiliser le revenu des placements pour améliorer la conservation du saumon sauvage de l'Atlantique par l'entremise des organismes communautaires.

La Fondation est un organisme caritatif sans but lucratif qui a été constitué en novembre conformément à la *Loi sur les corporations canadiennes*. À partir de cette date, les négociations se sont poursuivies avec le Gouvernement du Canada sur l'Accord de financement relatif au Fonds de dotation pour le saumon de l'Atlantique qui a été conclu et signé par les parties le 19 janvier 2007.

La subvention du Gouvernement du Canada à la Fondation permettra à celle-ci d'appuyer une gestion et une planification améliorées de divers habitats du saumon

sauvage de l'Atlantique, d'appuyer des projets d'amélioration, de surveillance et de conservation, et d'améliorer la collaboration et le partenariat entre les gouvernements fédéral et provinciaux, les groupes autochtones et les groupes bénévoles communautaires.

Le conseil d'administration de la Fondation est structuré de façon à réaliser la mission et les buts et les objectifs susmentionnés, et à satisfaire aux conditions de l'Accord de financement avec le Gouvernement du Canada. D'abord, tous les membres du conseil sont bénévoles et sont représentatifs des cinq provinces du Canada atlantique et du Québec, et de la communauté autochtone que le Fonds de dotation pour le saumon atlantique est censé servir. Le conseil possède également les diverses compétences nécessaires pour assurer une bonne gestion de la fiducie.

Deuxièmement, en s'appuyant sur cette base, le conseil a créé trois comités qui géreront les activités. Ces comités sont les suivants : Comité des politiques, Comité des finances et Comité de placements. Le dernier comité est prévu par l'Accord de financement.

Troisièmement, la Fondation met en œuvre une structure de comités consultatifs techniques entièrement bénévoles qui est conforme à l'annexe A de l'Accord de financement. La structure du comité consultatif représente une direction stratégique qui offre une occasion importante d'inclure les intervenants dans le programme de la Fondation. En particulier, il favorise l'objectif de partenariat envisagé par le ministre. Par conséquent, le modèle adopté par la Fondation consistera en un comité consultatif central, complété par cinq comités consultatifs provinciaux. Toutes les candidatures ont été fournies par les groupes d'intervenants et les gouvernements. De plus, chaque province aura un comité consultatif bénévole pour l'aider à cerner ses priorités provinciales, et l'aider par rapport au processus d'étude des demandes de financement et à la surveillance des projets. Les deux niveaux de comité consultatif compteront sur la participation volontaire des experts des gouvernements provinciaux et fédéral qui contribueront à garantir que les objectifs du programme et des projets sont scientifiquement et techniquement solides. Enfin, les promoteurs de projets et les bénéficiaires du financement seront des organismes bénévoles communautaires. L'expertise du gouvernement au sein des comités consultatifs est un élément majeur pour accroître les chances du programme de donner des résultats.

L'importance de la participation bénévole indique que la Fondation se définit comme réceptive à une participation bénévole valable et qu'il s'agit-là d'une ressource fiable et solide pour les partenariats communautaires en matière de conservation du saumon.

Les approches qui peuvent être utilisées pour que la Fondation soit une ressource valable sont diverses :

- Être une source de financement permanente et bien gérée pour les projets de conservation communautaire
- Inclure les bénévoles et les autres qui sont prêts à contribuer à la conservation du saumon

- Promouvoir l'importance et les bienfaits de la gestion communautaire comme un excellent moyen de regrouper les ressources pour répondre aux besoins en matière de conservation du saumon
- Faciliter l'échange d'information afin que le plus grand nombre de groupes possible puissent bénéficier de l'expérience et des conclusions des organismes de conservation.

Ainsi, le besoin mutuel de la Fondation et de ses bénéficiaires de démontrer des résultats positifs en matière de conservation est accru.

Le programme de la Fondation favorisera un accroissement de la capacité de la communauté, de la sensibilisation du public et de la participation à la conservation, à la protection et au rétablissement des stocks sauvages du saumon atlantique. Ces résultats augmentent la responsabilité relative de la reconstitution de la ressource du saumon par les secteurs privé et public. La responsabilité accrue encourage directement une plus grande collaboration entre de multiples intervenants communautaires. À long terme, ces résultats contribueront à améliorer les stocks sauvages diversifiés du saumon atlantique naturels et favoriseront un engagement envers la protection des stocks de saumon et l'adoption de méthodes environnementales bénéfiques pour le saumon et son habitat.

1.2 Responsabilités

1.2.1 Fondation pour la conservation du saumon atlantique

La Fondation pour la conservation du saumon atlantique est chargée des réalisations suivantes :

- Mettre en œuvre le programme du Fonds de dotation pour le saumon atlantique et développer la sensibilisation du public au programme et à ses objectifs, y compris le site Web, du matériel imprimé et des ateliers, etc.
- Familiariser les groupes de bénévoles communautaires et le gouvernement avec le programme de la Fondation, les exigences du processus de demandes, etc., et encourager ces intervenants à participer.
- Encourager la création de partenariats communautaires pour entreprendre une planification améliorée de la gestion et du rétablissement des ressources piscicoles et de l'habitat du poisson dans les bassins versants.
- Chercher à créer des partenaires à court terme et à long terme chez des particuliers et organismes du secteur privé et du secteur public avec qui promouvoir les objectifs et les buts de la Fondation.
- Recevoir, organiser et étudier les demandes de financement et aviser les requérants dont la demande est retenue et les requérants dans la demande est rejetée des résultats de leur demande selon la politique et les critères.
- Recevoir et organiser les données et l'information sur les projets financés et présenter les rapports de statistiques sommaires du rendement du programme.

2. Mission et objectifs

La mission approuvée par le conseil d'administration est « *de promouvoir la création d'un plus grand nombre de partenariats communautaires de conservation du saumon sauvage de l'Atlantique et de son habitat au Canada atlantique et au Québec* ».

Quatre objectifs découlent de cette mission, conformément à l'Accord de financement et au Document de discussion du ministre de 2005 :

1. Être une source de financement efficace pour les organismes communautaires bénévoles qui s'emploient à conserver, à rétablir et à protéger le saumon atlantique sauvage et son habitat.
2. Accroître la collaboration et les partenariats entre les gouvernements, les organismes autochtones, les groupes communautaires bénévoles et autres aux fins de conservation, de rétablissement et de protection du saumon sauvage de l'Atlantique et son habitat.
3. Promouvoir et améliorer la planification et la gestion de la conservation dans les bassins versants comme base de l'utilisation efficace et de l'obligation de rendre compte des fonds accessibles pour des projets de conservation des populations sauvages du saumon atlantique.
4. Accroître la sensibilisation et l'éducation du public et la recherche concernant la conservation du saumon sauvage de l'Atlantique et de son habitat.

2.1 Profil du programme

2.1.1 Contexte

Je suis déterminé à conserver et à rétablir le saumon sauvage de l'Atlantique et son habitat sur la côte atlantique. Cet investissement de 30 millions de dollars servira à soutenir des projets qui contribuent au rétablissement et à la conservation des populations de saumon dans les rivières des provinces de l'Atlantique et du Québec. – L'honorable Loyola Hearn, ministre des Pêches et des Océans Canada – le 18 novembre 2006.

Les populations sauvages du saumon atlantique sont importantes pour le tissu social et culturel de centaines de communautés du Canada atlantique et du Québec et des Premières Nations. L'apport économique de l'industrie de la pêche récréative en eau douce au saumon sauvage de l'Atlantique au Canada atlantique et au Québec dans environ 550 cours d'eau à saumon est de plus de 300 millions de dollars par année pour les économies provinciales et locales et soutient des milliers d'emplois, principalement dans les régions rurales et éloignées où les possibilités d'établir des industries alternatives et viables sont limitées. L'absence de nouvelles sources de financement ciblées et orientées vers le bénévolat communautaire pour aider les projets de contribution au saumon limite la viabilité de cette industrie.

Le **Programme d'intendance du Canada** reconnaît l'importance d'accroître la participation des Canadiens à la protection de l'habitat, à la contribution au rétablissement des espèces en péril et à la conservation de notre patrimoine naturel. Comme dans le cas du saumon du Pacifique, il a été reconnu que le besoin de conserver, de rétablir et d'améliorer les stocks de saumon et leur habitat ne disparaîtra jamais complètement. La politique fédérale encourage la participation des bénévoles au rétablissement dans les cours d'eau et dans le secteur riverain et le travail de la protection et du rétablissement de l'habitat exige le maintien du financement qui reconnaît l'engagement des bénévoles tout en offrant la capacité d'aller chercher une contribution équivalente en commandite et des contributions de l'extérieur du gouvernement.¹ L'énormité de la conservation du saumon, les milliers de stocks répartis largement dans l'ensemble du Canada atlantique et du Québec, voilà ce qui démontre que sur le plan réaliste, Pêches et Océans Canada doit mobiliser les efforts et l'initiative des bénévoles et des collectivités pour accomplir le travail. Il n'est tout simplement pas réaliste pour Pêches et Océans Canada d'essayer d'atteindre cet objectif seul. Les gouvernements ne peuvent pas non plus à eux seuls apporter une solution. La participation du public a un triple rendement : les travaux de conservation et de rétablissement des stocks de saumon et de leur habitat sont accomplis *et* la sensibilisation et l'éducation du public sont accrues en même temps (ce qui réduira les comportements humains qui nuisent aux stocks de saumon et à leur habitat), *et* des partenariats entre le gouvernement et les communautés sont créés.

Les ministres fédéral et provinciaux responsables des ressources piscicoles en eau douce ont reconnu qu'il fallait un cadre précis pour orienter la politique provinciale et fédérale concernant la gestion communautaire du poisson et de l'habitat du poisson au Canada atlantique et au Québec. À cette fin, la **Stratégie d'intendance pour les Maritimes** a été appuyée par le ministère des Pêches et des Océans et chacune des trois provinces maritimes a un cadre commun pour appuyer et encourager les projets de conservation communautaire des stocks de poisson.

L'orientation énoncée de l'ébauche de la **Politique de conservation du saumon atlantique sauvage** présentée par Pêches et Océans Canada est fondée sur les besoins de protéger la diversité génétique du saumon sauvage, de maintenir l'intégrité de l'habitat et de l'écosystème et de gérer les pêches pour des avantages viables. Cette politique devrait être entièrement conforme au Fonds de dotation pour le saumon atlantique et appuyer ses objectifs en matière de conservation et de partenariat envisagés par la Fondation.

2.2 Objectifs

Les conditions de l'Accord de financement entre le ministre et la Fondation qui sont pertinents pour le présent document sont les suivantes :

ARTICLE 5 : BUT, OBJECTIFS ET STRATÉGIE DU PROGRAMME

5.1 But du programme Le but du programme du FDSA est de constituer des stocks sains et durables de saumon sauvage de l'Atlantique dans la région du Canada atlantique et du Québec. Les projets admissibles au financement sont ceux qui conservent, protègent et améliorent les stocks de saumon de l'Atlantique et leur habitat,

qui reconstituent les stocks et rétablissent les populations de saumon, et ceux ayant trait à la planification des bassins hydrographiques.

5.2 Objectifs du programme Pour atteindre le but susmentionné, la Fondation devra :

- a) financer des projets prioritaires et venir en aide aux organismes de protection des bassins hydrographiques et communautaires qui collaborent à une gamme d'initiatives d'amélioration, de surveillance et de conservation de l'habitat du saumon sauvage de l'Atlantique;
- b) encourager la coopération entre les gouvernements, les groupes autochtones et les groupes de bénévoles;
- c) favoriser la mobilisation et la participation des intervenants;
- d) faire mieux connaître, grâce à une stratégie de communications, les exigences du saumon en matière d'habitat;
- e) répartir de façon équilibrée les fonds en fonction des secteurs géographiques et des priorités.

ANNEXE B : Objectifs et indicateurs du rendement du programme

À court terme, les résultats seront les suivants : planification accrue du bassin versant, mesurée en kilomètres d'habitat améliorés pour le saumon; responsabilité de la reconstitution de la ressource assumée par les organismes, mesurée d'après le nombre d'organismes; et meilleure collaboration entre les groupes d'intervenants, mesurée d'après le nombre de partenariats productifs.

Qui plus est, à court terme, l'amélioration de la capacité et de la participation des collectivités donnera un résultat qui sera évalué en fonction du nombre de projets financés. Une meilleure sensibilisation de la population aux questions touchant le saumon constituera également un résultat et une mesure du rendement d'importance.

La participation des intervenants, tant financière qu'en espèces, sera un résultat important et les résultats seront évalués. Des partenariats avec des organismes réunissant des intervenants seront établis et évalués en fonction du nombre de partenariats créés et maintenus.

2.3 Intervenants et bénéficiaires

2.3.1 Intervenants et bénéficiaires de la Fondation :

- Premières Nations et autres organismes autochtones au Canada atlantique et au Québec.
- Promoteurs et participants aux plans de gestion des bassins versants et aux projets financés par la Fondation.
- Pêcheurs sportifs du saumon, pourvoyeurs, guides et autres qui bénéficient de la pêche au saumon.
- Collectivités qui dépendent du saumon pour des avantages culturels, sociaux et économiques directs ou indirects (p. ex., tourisme, écotourisme, boutiques d'articles de pêche, chalets de pourvoirie pour la pêche).
- Pêches et Océans Canada.

- Autres ministères du gouvernement, y compris Environnement Canada, Parcs Canada.
- Les provinces du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve-et-Labrador et de Québec.

3.1 Résultats escomptés

La Fondation propose le tableau suivant prononçant les résultats des mesures escomptées qui découlent de la mission et des objectifs de la Fondation.

Nota : Les exigences des indicateurs de rendement obligatoires de l'Accord de financement sont indiqués (I).

Mission

Promouvoir la création d'un plus grand nombre de partenariats communautaires de conservation du saumon sauvage de l'Atlantique et de son habitat au Canada atlantique et au Québec.

Objectif 1

Être une source de financement efficace pour les organismes communautaires bénévoles qui s'emploient à conserver, à rétablir et à protéger le saumon atlantique sauvage et son habitat.

Résultats :

1. Planification de bassins versants accrue (I)
2. Responsabilité de la reconstitution de la ressource assumée par des organismes (I)
3. Participation des intervenants sur le plan financier et en nature (I)
4. Financement équilibré aux provinces et aux intervenants
5. Peu de plaintes des bénévoles et des requérants de financement.

Indicateurs :

- Nombre de kilomètres d'habitat aquatique améliorés (I)
- Nombre d'organismes participant à la reconstitution (I)
- Rapport du degré de participation des intervenants (I)
- Rapport sur le financement accordé aux provinces et aux intervenants
- Établissement des objectifs de financement prioritaires et rapport des résultats
- Rapport des résultats des sondages périodiques sur la satisfaction envoyés aux participants.

Objectif 2

Accroître la collaboration et les partenariats entre les gouvernements, les organismes autochtones, les groupes communautaires, bénévoles et autres aux fins de conservation, de rétablissement et de protection du saumon sauvage de l'Atlantique et de son habitat

Résultats :

6. Capacité et participation communautaires améliorées dans le domaine de la conservation du saumon (I)
7. Création de partenariats avec des organismes d'intervenants (I)
8. Participation d'un nombre accru d'intervenants du gouvernement, des Autochtones et des bénévoles dans un plus grand nombre de collectivités.

Indicateurs :

- Nombre de projets financés (I) et nombre de demandes reçues
- Nombre de partenariats créés et maintenus (I)
- Suivi et rapport du nombre de bénévoles et de collectivités participant.
- Révélation du nombre de réunions officielles.

Objectif 3

Promouvoir et améliorer la planification et la gestion de la conservation dans les bassins versants comme base de l'utilisation efficace et de l'obligation de rendre compte des fonds accessibles pour des projets de conservation des populations sauvage du saumon atlantique.

Résultats :

9. Planification des bassins versants accrue (I)

Indicateurs :

- Nombre de kilomètres d'habitat aquatique améliorés (I)

Objectif 4

Accroître la sensibilisation et l'éducation du public et la recherche concernant la conservation du saumon sauvage de l'Atlantique et de son habitat.

Résultats :

10. Sensibilisation publique accrue à la conservation du saumon (I)
11. Stratégie de communication officielle
12. Faible fréquence de refus des demandes

Indicateurs :

- Nombre de visites du site Web.
- Nombre de communiqués et d'annonces publiques.
- Fréquence de la diffusion publique de documents concernant le saumon.
- Nombre de demandes de renseignements à la Fondation.
- Nombre de demandes de financement reçues.
- Achèvement de la stratégie de communication de la Fondation.
- Suivi et rapport du nombre de demandes de financement rejetées.

Une évaluation sommaire pourrait être effectuée au moins tous les cinq ans dans le cadre de la démarche de la présentation de rapports au ministre des Pêches et des Océans.

3.3 Modèle logique

Le modèle logique axé sur les résultats vise à illustrer un cheminement logique des objectifs et des activités de la Fondation et des résultats qui sont escomptés.

Les résultats sont décrits de façon distincte, comme immédiats, intermédiaires et définitifs selon les délais d'obtention, le degré de certitude qu'ils se produiront et le degré de contrôle exercé par la Fondation sur leur obtention. Il importe de noter que les améliorations aux populations sauvages du saumon atlantique sont influencées par de multiples facteurs, dont certains peuvent être assujettis au contrôle ou à l'influence de l'activité de conservation effectuée par des organismes de conservation. Ces facteurs doivent être pris en considération pour l'évaluation de la réalisation des objectifs prévus.

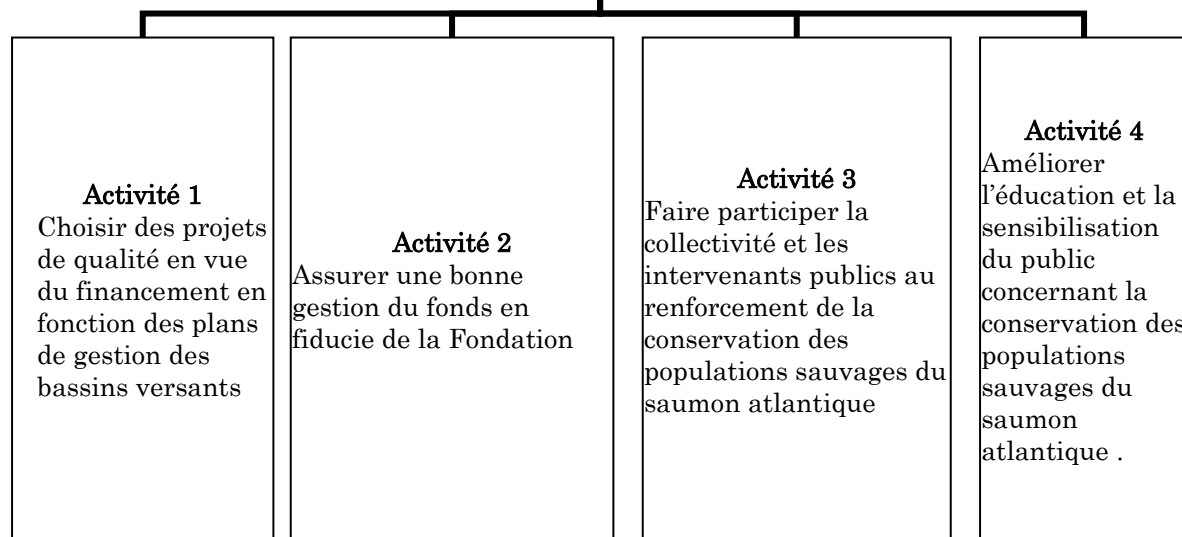
De plus, le temps qu'il faudra pour atteindre ces résultats est influencé par plusieurs facteurs, notamment : renforcement de la capacité communautaire d'entreprendre une activité de conservation, capacité interne du personnel de la Fondation, participation et appui des bénévoles au programme de la Fondation, contribution d'experts techniques et scientifiques des gouvernements fédéral et provinciaux pour conseiller la Fondation, connaissance concernant les projets de restauration, degré de connaissance des populations de saumon, intérêt public pour les pêches, qualité de l'habitat et bien d'autres facteurs.

Le programme Modèle logique de la Fondation est présenté sous forme de diagramme figuratif ci-dessous :

La Fondation pour la conservation du saumon atlantique
Modèle logique du programme

Besoin
Les organismes communautaires participant à la gestion des pêches dans les bassins versants ont cerné le besoin d'établir un programme de financement permanent afin d'améliorer la conservation des stocks sauvages du saumon atlantique au Canada atlantique et au Québec.

Mission
Promouvoir la création d'un plus grand nombre de partenariats communautaires de conservation du saumon sauvage de l'Atlantique et de son habitat au Canada atlantique et au Québec.



Éléments de sortie

- Projets communautaires de conservation du saumon financés
- Gestion efficace du fonds de fiducie pour qu'il donne des niveaux de revenus sur les placements optimum selon les conditions du marché des placements
- Incidence accrue de la création de partenariats et présence de partenariats plus solides contribuant à la conservation du saumon
- Sensibilisation accrue du public et appui à la conservation du saumon
- Ensemble de connaissances accrues appuyant la conservation du saumon

Résultats

- Planification des bassins versants accrue et établissement des priorités (C)
- Organismes qui assument la responsabilité de la reconstitution de la ressource(C)
- Participation des intervenants sur le plan financier et en nature (C)
- Financement équilibré aux provinces et intervenants (C)
- Accent mis sur les projets de conservation prioritaires en vue du financement (M)
- Peu de plaintes des bénévoles et des requérants de financement (C)
- Capacité et participation communautaires améliorées dans le domaine de la conservation du saumon (L)
- Création de partenariats avec des organismes et intervenants (C)
- Participation d'un nombre accru de participants bénévoles, autochtones et du gouvernement dans un plus grand nombre de collectivités (C)
- Sensibilisation du public accrue à la conservation du saumon (L)
- Stratégie de communication officielle (C)
- Faible fréquence de refus de demandes (M)

Nota : Les résultats sont qualifiés de résultats à court terme (C), moyen terme (M) et long terme (L).

4. Sommaire de l'évaluation et de la gestion des risques

Pour cerner le risque, la définition de risque utilisée est la suivante : « Le risque a trait à l'incertitude entourant les événements et les résultats à venir. Il est l'expression de la probabilité et de l'incidence d'un événement susceptible d'influencer l'atteinte des objectifs du programme. »

Les risques éventuels de la Fondation ont été cernés en fonction de l'expérience par rapport à d'autres programmes de financement de conservation du saumon, au moyen de consultations auprès des intervenants et d'une évaluation rationnelle de la nature du programme.

4.1 Principaux risques

Cette section cerne les principaux secteurs de risque liés à la mise en œuvre du fonctionnement efficace du programme de la Fondation. L'expérience réelle par rapport au programme confirmera si l'évaluation initiale est exacte et les domaines où des changements s'imposent.

Les principaux risques sont définis dans le Guide du cadre de vérification axé sur les risques du Conseil du trésor du Canada¹. Pour les risques classés comme moyens ou élevés, des stratégies de gestion des risques accessoires devraient être proposées pour réduire les niveaux de risque.

¹Secrétariat du Conseil du Trésor, Version 4.3.1, juin 2003, page 29.

Les « faibles risques » sont aussi définis comme des risques moyens et élevés afin de présenter une situation complète du contexte concernant les risques dans lequel la Fondation fonctionne. Si la probabilité de l'incidence ou l'impact probable d'un des risques cernés devait survenir, il pourrait s'avérer nécessaire de surveiller les risques qui ont déjà été considérés comme ayant une faible probabilité d'impact acceptable.

Les risques potentiels suivants ont été évalués selon la probabilité et l'impact :

#	Secteurs de risque potentiels	Parties touchées	Probabilité			Impact		
			Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé
1	Pour les projets communautaires, incapacité d'obtenir la contribution financière minimale pour être admissibles au financement de la Fondation	FCSA	X			X		
2	Défaut du processus de sélection et d'approbation des projets de la Fondation de cerner les projets les plus efficaces en vue du financement	FCSA	X			X		
3	Défaut d'atteindre un niveau de revenu sur le placement ou à l'aide d'activités de financement, suffisant pour appuyer adéquatement le programme de la Fondation dans les cinq provinces.	FCSA	X				X	
4	Succès limité à créer de nouveaux partenariats avec les organismes du secteur privé ou du secteur public.	FCSA	X				X	
5	Succès limité à augmenter le financement par l'obtention d'autres sources de financement du projet.	FCSA	X				X	

6	Malgré les meilleurs efforts, il n'y a pas d'amélioration concrète par rapport à l'abondance du saumon.	FCSA		X				X
7	Succès limité à accroître le niveau global de la planification des bassins versants et de l'établissement des priorités.	FCSA	X					X
8	Succès limité à obtenir et à maintenir une participation bénévole adéquate au programme de la Fondation.	FCSA		X				X

Conformément à l'Accord de financement avec le ministre des Pêches et des Océans, la Fondation a pour objet de « contribuer et de constituer des stocks sains et durables de saumon sauvage de l'Atlantique dans la région du Canada atlantique et du Québec ». La mission et les objectifs établis par la Fondation (énoncés ci-dessus) découlent de cet objectif. Si la réalisation des objectifs est limitée pour une raison quelconque, l'obtention des résultats immédiats et à long terme prévus peut être retardée.

Analyse des risques : Les risques potentiels qui peuvent porter atteinte aux résultats sont cernés dans le tableau précédent. Dans cette section, l'analyse de ces risques est présentée.

Risque 1 : Ce risque indique le potentiel pour certains promoteurs d'être incapables d'obtenir le pourcentage minimum d'argent et la contribution en nature nécessaires pour appuyer un projet de financement. La Fondation devrait recevoir beaucoup de demandes de financement de l'ensemble du Canada atlantique et du Québec chaque année.

Risque 2 : Ce risque est aussi d'une faible probabilité et son impact sera faible. Le processus de sélection des projets sera défini avec l'avis des comités techniques et consultatifs composés d'experts du gouvernement et de représentants des intervenants. Les critères de sélection et les priorités tiendront compte des objectifs et des mandats convenus par la Fondation et le ministère des Pêches et des Océans et seront examinés en profondeur régulièrement par les participants à la sélection des projets. De plus, des réunions annuelles sont prévues entre la Fondation et le ministère des Pêches et des Océans pour revoir les priorités du programme prévu.

Risque 3 : Ce secteur de risque comporte des lacunes dans la génération de revenus et d'intérêts et des activités de financement possibles. La Fondation aura des lignes directrices sur les placements qui pourraient limiter le niveau de revenu des

placements pouvant être généré sur le capital du fonds qui doit être protégé. Une politique de placement équilibrée a été jugée nécessaire pour que la Fondation puisse obtenir des niveaux raisonnables de revenu de placement afin de répondre aux exigences administratives du programme, de payer les coûts de gestion des placements et de faire une distribution équilibrée raisonnable d'un financement sous forme de subventions, sans diminuer la base du capital. Dans la déclaration du ministre annonçant la Fondation, il a été noté que le fonds participerait à des activités de financement pour augmenter le capital du fonds de fiducie de la Fondation. Toutefois, pendant les consultations publiques tenues en 2005, les intervenants ont dit que la Fondation devrait éviter de se lancer dans des activités de financement qui feraient concurrence aux efforts des intervenants actuels. Le conseil de la Fondation déterminera comment régler cette question.

Risque 4 et risque 5 : Ces risques comportent la création de partenariats, soit un des principaux objectifs de la Fondation. De façon générale, des partenariats efficaces à tous les niveaux sont des éléments essentiels au succès des efforts de conservation. Il s'agit de partenariats avec les organismes de bassins versants communautaires, de partenariats avec d'autres organismes du gouvernement et de partenariats avec d'autres fournisseurs de financement pour les projets. Pour améliorer l'efficacité du programme et la réalisation de résultats positifs à partir de l'utilisation des fonds de la Fondation, cette dernière mettra l'accent sur l'importance de la planification des bassins versants et l'établissement des priorités par des groupe communautaires aidés par les gouvernements pour l'étude des demandes de financement. Il s'agit de partenariats au sein de la collectivité ainsi qu'entre les groupes communautaires et les organismes gouvernementaux.

Risque 6 : Le risque 6 peut avoir des effets néfastes puisque malgré les meilleurs efforts de toutes les parties contribuant aux activités de conservation du saumon, des facteurs humains et environnementaux échappant au contrôle ou à l'influence des groupes de bassins versants peuvent limiter toute contribution positive des projets financés par la Fondation.

Risque 7 : Vu la planification restreinte des bassins versants, la probabilité de réalisation est faible. Par conséquent, toute augmentation de l'incidence de la planification exhaustive des bassins versants et de l'établissement des priorités aura un impact positif sur l'utilisation optimale des ressources.

Risque 8 : Le risque indique le niveau élevé de dépendance du programme de la Fondation vis-à-vis de la participation des bénévoles. Les bénévoles participent à la Fondation et à son programme à plusieurs niveaux. Les membres de la Fondation ainsi que les membres de son conseil d'administration et tous les membres des comités consultatifs techniques sont des bénévoles. De plus, la plupart des organismes récipiendaires ultimes sont bénévoles et communautaires. S'il est impossible pour diverses raisons de maintenir la participation bénévole au programme sous ses diverses formes, il sera plus difficile de maintenir la qualité du programme.

5. Surveillance, évaluation et planification

5.1 Surveillance du programme

Les procédés de demande et de sélection des projets et la surveillance des projets communautaires financés par la Fondation seront approfondis. Le comité central et les comités consultatifs provinciaux sont le principal mécanisme pour solliciter et étudier des demandes et choisir des projets. Le conseil d'administration de la Fondation recevra les recommandations du comité consultatif et est responsable de l'approbation finale. Les comités consultatifs et la Fondation approuveront les projets et continueront d'être chargés de leur surveillance et de l'évaluation de leur rendement.

Grâce à la participation des experts des gouvernements fédéral et provinciaux au comité consultatif technique (conseils techniques et scientifiques généraux et conseils pour les projets précis), les activités financées par la Fondation pourront atteindre des résultats positifs. Cette participation améliorera aussi les rapports et la surveillance du rendement du programme. La Fondation et le ministère des Pêches et des Océans ont de nombreux intérêts communs relativement à l'efficacité et à l'efficience ainsi qu'à la responsabilité du programme; alors les mesures visant à atteindre la transparence et la responsabilisation devraient être appuyées à tous les échelons.

Actuellement, il y a quelques exemples seulement à l'échelle régionale où les fonctionnaires fédéraux et provinciaux travaillent avec des organismes communautaires pour favoriser la conservation des stocks sauvages du saumon atlantique et de leurs habitats. Il est évident que les connaissances spécialisées que les experts fédéraux et provinciaux peuvent fournir contribueront grandement à la planification et au choix des projets de conservation les plus bénéfiques qui seront entrepris par des organismes communautaires. Cette approche ainsi qu'une coordination accrue entre les intervenants participants favorisera une meilleure utilisation des diverses contributions publiques et privées mais toutefois limitées, ce qui augmentera les chances d'atteindre des objectifs de conservation partagés qui existent actuellement.

5.1.1 Plan de surveillance du rendement

Le plan d'évaluation et de surveillance du rendement permettra à la Fondation d'établir les systèmes et les procédés nécessaires pour la collecte et l'analyse des données et de l'information de façon à optimiser le rendement du programme.

5.1.2 Stratégie d'évaluation du rendement global

La stratégie d'évaluation du rendement global prévoit que les requérants indiquent dans leurs demandes les méthodes qui seront utilisées pour mesurer le rendement.

Pour les demandes retenues, ces mesures sont évaluées par le comité consultatif et rajustées au besoin afin qu'elles représentent des mesures de rendement adéquates et qu'elles contribuent à la réalisation générale des objectifs et des mesures de rendement de la Fondation. Les données et toutes autres informations de sources fédérales et provinciales seront probablement nécessaires pour qu'il soit possible d'évaluer la

réalisation globale des objectifs de la Fondation, en particulier en ce qui a trait aux populations de saumon et à l'évaluation des améliorations de l'habitat.

5.1.3 Dispositions pour assurer l'intégrité des données

La Fondation s'en remettra aux avis de son Comité consultatif central concernant les méthodes de collecte des données et la meilleure façon d'assurer l'intégrité de ces données. Il est prévu, toutefois, que les rapports de projets seront étudiés au fur et à mesure qu'ils seront soumis et retournés au promoteur pour qu'il y apporte des améliorations s'il y a lieu en ce qui a trait aux rapports à présenter. Les données des rapports des projets une fois acceptées seront transférées dans une base de données pour en faciliter l'accès.

Les rapports du projet seront classés et conservés pour être vérifiés. Les résultats des projets seront résumés dans le rapport annuel de la Fondation chaque année.

5.1.4 Estimation des coûts des activités d'évaluation du rendement

L'appui de la collecte de l'information et des rapports du rendement de la Fondation et des projets financés entraînera des coûts. La vérification et l'évaluation du rendement se font à deux échelons; à la Fondation pour le rendement global et au niveau de chaque projet financé par la Fondation. Une certaine responsabilité relative à l'évaluation du rendement et à la vérification dépend des engagements des bénéficiaires ultimes quant à la présentation de rapports sur les projets financés et le succès de ces projets. Les conditions liées à ces responsabilités constituent une partie de l'entente entre la Fondation et le bénéficiaire ultime.

Les coûts d'évaluation du rendement des bénéficiaires ultimes doivent être intégrés aux subventions pour ces projets. Une partie des rapports du rendement présentés par la Fondation dépendra de l'information disponible des sources fédérales et provinciales, par exemple, kilomètres d'habitat de saumon améliorés.

5.1.5 Tableau sommaire d'évaluation du rendement

La Stratégie d'évaluation du rendement est résumée dans le tableau suivant.

STRATÉGIE D'ÉVALUATION DU RENDEMENT

Composante d'un modèle logique	Indicateurs et mesures	Méthodes et sources des données	Responsabilité	Échéancier de présentation des rapports
Résultats				
Résultat 1 Planification des bassins versants accrue.	Nombre de kilomètres d'habitat améliorés. Nombre de plans de bassins versants élaborés par les groupes communautaires.	Analyse quantitative des données et des dossiers du Fonds de dotation pour le saumon atlantique (FDSA) Étude des ententes de projets de la FCSA	FCSA Bénéficiaire	Annuellement
Résultat 2 Responsabilité de la reconstitution de la ressource assumée par des organismes.	Nombre de demandes de projets reçues. Nombre d'ententes de projets signées et approuvées.	Analyse quantitative des données et des dossiers du fonds de dotation pour le saumon atlantique Étude des ententes de projets du FDSA	FCSA Bénéficiaire	Annuellement
Résultat 3 Participation des intervenants sur le plan financier et en nature.	Déclaration du degré de contribution financière et en nature des intervenants.	Analyse quantitative des données et des dossiers du FDSA Étude des ententes de projets du FDSA	FCSA Bénéficiaire	Annuellement

Composante d'un modèle logique	Indicateurs et mesures	Méthodes et sources des données	Responsabilité	Échéancier de présentation des rapports
Résultat 4 Financement équilibré aux provinces et aux intervenants.	Rapport sur le financement attribué aux provinces et aux intervenants.	Analyse quantitative des données et des dossiers du FDSA Étude des ententes de projets de la FCSA	FCSA	Annuellement
Résultat 5 Accent mis sur les projets de conservation prioritaires en vue du financement.	Établissement des priorités de conservation dans les plans de gestion des bassins versants.	Analyse quantitative des données et des dossiers du FCSA Étude des ententes de projets du FCSA Analyse quantitative des données et des dossiers du FDSA Entrevues avec le personnel, les bénévoles et les requérants du FDSA	FCSA	Annuellement
Résultat 6 Peu de plaintes des bénévoles et des requérants de financement.	Envoi des résultats des sondages sur la satisfaction périodique aux participants.	Analyse quantitative des données et des dossiers du FDSA	FCSA	Cinq ans

Composante d'un modèle logique	Indicateurs et mesures	Méthodes et sources des données	Responsabilité	Échéancier de présentation des rapports
Résultat 7 Capacité et participation communautaires améliorées dans le domaine de la conservation du saumon.	Nombre de projets financés. Nombre de demandes reçues.	Entrevues avec le personnel, les bénévoles et les requérants du FDSA	FCSA Bénéficiaires	Annuellement
Résultat 8 Création de partenariats avec des organismes d'Intervenants.	Nombres de partenariats établis et maintenus.	Projets de financement approuvés Entrevues avec le personnel, les bénévoles et les requérants du FDSA	FCSA Bénéficiaires	Annuellement
Résultat 9 Participation d'un nombre accru d'intervenants du gouvernement, des Autochtones et des bénévoles dans un plus grand nombre de collectivités.	Relevé et rapport du nombre de bénévoles et de collectivités qui participent. Nombre de réunions officielles du conseil, des comités, des comités consultatifs et des groupes communautaires.	Projets de financement approuvés Entrevues avec le personnel, les bénévoles et les requérants du FDSA	FCSA Bénéficiaires	Annuellement

STRATÉGIE DE VÉRIFICATION ET D'ÉVALUATION

Composante d'un modèle logique	Indicateurs et mesures	Méthodes et sources des données	Responsabilité	Échéancier de présentation des rapports
<p>Résultat 10 Sensibilisation du public accrue à la conservation du saumon.</p>	<p>Nombre de visites du site Web. Nombre de communiqués et d'annonces publiques. Nombre de diffusions publiques des documents concernant le saumon. Nombre de demandes de renseignements à la Fondation. Nombre de demandes de financement reçues.</p>	<p>Analyse quantitative des données et des dossiers du FSA Entrevues avec le personnel, les bénévoles et les requérants du FDSA</p>	<p>FCSA Bénéficiaires</p>	<p>Annuellement</p>
<p>Résultat 11 Stratégie de communication officielle.</p>	<p>Achèvement de la stratégie de communication de la Fondation.</p>	<p>Analyse quantitative des données et des dossiers du FDSA</p>	<p>FCSA</p>	<p>Annuellement</p>
<p>Résultat 12 Faible fréquence de refus de demandes.</p>	<p>Relevé et rapport du nombre de demandes de financement rejetées.</p>	<p>Analyse quantitative des données et des dossiers du FDSA</p>	<p>FCSA</p>	<p>Annuellement</p>

5.2 Plan d'évaluation

5.2.1 Méthode globale d'évaluation

L'approche en matière d'évaluation et de déclaration des résultats pour le programme de la Fondation n'est pas encore élaborée. Généralement, elle devrait comprendre les éléments suivants :

Rapports d'étape et rapports définitifs soumis par les bénéficiaires ultimes

Rapports d'étape annuels (devant être présentés dans le rapport annuel)

Évaluation sommative périodique des projets de la Fondation

L'évaluation du programme serait probablement fondée sur les sources de données et les méthodes suivantes :

Analyse et étude des résultats des projets financés à l'aide de mécanismes d'évaluation du rendement intégrés à chaque projet. Les exigences exactes des rapports sont établis par la Fondation en consultation avec ses comités consultatifs. Étude des données administratives et de la documentation du programme.

5.3 Vérification de la Fondation

5.3.1 Approche en matière de vérification

La vérification de la Fondation peut comprendre les tâches suivantes :

Vérification financière annuelle par les vérificateurs de la Fondation

Vérifications de la conformité

Vérifications du rendement

Vérifications du rendement et de la conformité par le Vérificateur général du Canada

Évaluation du programme

Évaluation de l'Accord de financement

5.4 Engagements en matière de rapports

Un rapport systématique et à jour des résultats de la surveillance continue du rendement, de l'évaluation et de la vérification est un des principes fondamentaux sous-jacents de la Stratégie de vérification et d'évaluation, qui est fondée sur l'hypothèse que la direction réagira aux résultats obtenus pendant la durée du programme.

L'évaluation et la surveillance du rendement continues fourniront une rétroaction à la Fondation, au ministère des Pêches et des Océans, et aux intervenants sur le degré d'obtention des résultats prévus. La Stratégie de vérification et d'évaluation est un véhicule qui assure la diffusion d'information à des intervalles clés à ceux qui en ont besoin pour la prise de décisions, la communication et l'échange d'information.

Les éléments clés des rapports de la subvention de la Fondation pour la conservation du saumon atlantique comprennent les activités, les rapports, l'échéancier et les personnes responsables comme l'indique le tableau suivant :

Stratégie de présentation de rapports de la Fondation pour la conservation du saumon atlantique			
Activités d'évaluation des résultats	Rapports	Échéanciers des rapports	Responsabilité
Évaluation continue du rendement	Rapport annuel	Annuellement	Fondation
Évaluation continue du rendement	Plan d'activité annuel	Annuellement	Fondation
Vérifications internes	Rapport de vérification du projet	Annuel (après 2008)	Fondation
Évaluation du programme	Rapport d'évaluation	2011 - 2012	Fondation et MPO